
Tentative d'analyse des difficultés rencontrées pour localiser l'aide humanitaire dans le cadre de la réponse humanitaire au nord-ouest de la Syrie.

Auteur : Lejeune, Pauline

Promoteur(s) : Pirotte, Gautier

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sciences de la population et du développement, à finalité spécialisée
Coopération Nord-Sud

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/16313>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

NOM : Lejeune

Prénom : Pauline

Matricule : S202530

Filière d'études : Master en Sciences de la Population et du développement

Mémoire de fin d'études,

Tentative d'analyse des difficultés rencontrées pour
localiser l'aide humanitaire dans le cadre de la réponse
humanitaire au nord-ouest de la Syrie.

Promoteur

Gautier Pirotte,

Lecteurs

Justine Contor,

Yvan Conoir,

Remerciements

Tout d'abord, j'aimerais exprimer ma plus grande gratitude à mon Promoteur, Monsieur Gautier Pirotte, pour son encadrement tout au long de ma recherche, pour ses conseils et sa disponibilité lors de nos réunions. Cet échange avec Monsieur Pirotte m'a permis de maintenir un regard réflexif sur la problématique lorsque j'étais à Gaziantep.

Je tiens également à remercier mes lecteurs, Madame Justine Contor et Monsieur Yvan Conoir, pour leurs précieuses recommandations et l'attention qu'ils porteront à ce travail.

Ensuite, je suis reconnaissante envers mon maître de stage, Iyad Agha, et l'ensemble de l'équipe du NGO Forum NWS. Grâce à mon immersion au sein de leur institution, aux nombreux échanges que nous avons eus, j'ai pu élargir mes connaissances sur le sujet étudié et mieux appréhender le contexte dans lequel s'inscrit cette recherche.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé à cette recherche. Je remercie toutes les personnes qui ont accepté de répondre à mes questionnements lors d'entretiens formels ou informels.

Pour terminer, je tiens à remercier ma famille de m'avoir toujours encouragée, tout au long de mon parcours scolaire. Merci à mes parents de m'avoir toujours soutenue dans mes projets d'études.

Table des Matières

Remerciements

Table des Matières

ACRONYMES

I. Résumé

II. Introduction

III. Histoire de l'aide humanitaire moderne

1. Le paradigme de Solidarité nord-sud :
 - 1.1. Hégémonie de la Croix-Rouge et institutionnalisation de l'aide humanitaire
 - 1.2. Révolution dans le secteur : le Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge remis en cause, l'émergence d'ONGH et de l'ONU
 - 1.3. Réinvestissement des États dans le secteur et transformations du secteur face au contexte d'opération en mutation
2. La transition humanitaire : Une manière de repenser l'humanitaire
3. Le Sommet Humanitaire Mondial: une solution pour sauver le modèle actuel
 - 3.1. Du Sommet Humanitaire mondial au Grand Bargain

IV. Mise en contexte : L'assistance humanitaire depuis Gaziantep

1. Retour sur le conflit syrien :
2. Description de la situation humanitaire et réponse apportée
 - 2.1. Analyse de la Résolution de l'UNSCR 2165 et ses renouvellements
3. Rôle des acteurs humanitaires
 - 3.1. Organisations locales
 - 3.2. ONG internationales
 - 3.3. Les agences onusiennes

V. Cheminement vers l'objet d'étude

1. Constats tirés lors de mon stage : Opportunités et défis de la localisation dans le cadre de la réponse humanitaire en NWS
 - 1.1. Compréhension et mise en oeuvre de la localisation :
 - 1.2. ONG locales : accès aux financements
 - 1.2. L'accès et l'influence des acteurs locaux au sein des organes de décision pour les acteurs locaux
2. Méthodologie, problématique et hypothèses
 - 2.1. Méthodologie
 - 2.2. Problématisation
 - 2.3. Limites de la recherche

VI. Tentative d'analyse : Mise en évidence des défis auxquels la localisation fait face au nord-ouest de la Syrie

1. Limites structurelles
 - 1.1. Peu de financements directs sont alloués aux ONG locales
 - 1.2. Capacités limitées des bailleurs institutionnels:
2. Limites organisationnelles :
 - 2.1. Au niveau des organisations :
 - 2.2. Au niveau du système humanitaire
3. Manque de ressources financières
 - 3.1. Déficit de programmes de développement des capacités institutionnelles
 - 3.2. Investissement insuffisant dans les programmes d'appui et de contrôles
4. Les dynamiques de pouvoir

VII. Solutions hypothétiques pour surmonter ces défis

1. Améliorer l'accès des acteurs locaux aux financements de qualité
 - 1.1. Les ONGI peuvent promouvoir l'accès des acteurs locaux aux financements de qualité
 - 1.2. Les bailleurs institutionnels peuvent promouvoir l'accès des acteurs locaux aux financements de qualité
 - 1.3. Développer les Fonds humanitaires communs de financement
2. Plaider pour plus d'influence locale
3. Renforcer les systèmes et procédures au sein des organisations : exemple de l'opérationnalisation des Principes de Partenariats
4. Dédier plus de ressources

VIII. Conclusion

Bibliographie

ACRONYMES

| | | |
|-------|---|---|
| BHA | : | Bureau pour l'assistance humanitaire (USA) |
| CERF | : | Fonds central d'intervention d'urgence |
| CICR | : | Le Comité international de la Croix-Rouge |
| ECHO | : | Aide humanitaire et Protection civile |
| FCDO | : | Le bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth (UK) |
| FICR | : | La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge |
| GB | : | Grand Bargain |
| HCT | : | Humanitarian Country Team |
| HLG | : | Humanitarian Liaison Group |
| IASC | : | Le Comité permanent inter-agences |
| NWS | : | Northwest Syria |
| OCHA | : | Bureau pour la Coordination des Affaires humanitaires |
| ONG | : | Organisation non gouvernementale |
| ONGI | : | Organisation non gouvernementale internationale |
| SCHF | : | Syria Cross-border Humanitarian Fund |
| UE | : | Union-Européenne |
| UN | : | Nations unies |
| UNDRO | : | United Nations Disaster Relief Organization |
| UNMM | : | United Nations Monitoring Mechanism |
| UNSCR | : | Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU |
| UNSC | : | Conseil de Sécurité des Nations unies |
| USAID | : | Agence des États-Unis pour le développement international |
| WHS | : | World Humanitarian Summit |

I. Résumé

Depuis le XIX^e siècle, le secteur de l'aide humanitaire fait face à un grand nombre d'enjeux et de défis. La nature des crises a changé et le nombre de personnes dans le besoin a augmenté. Le domaine de l'aide humanitaire n'a pas été capable de s'adapter aux changements ni de répondre aux besoins.

En conséquence, de plus en plus de personnes affectées par des conflits armés ou des catastrophes naturelles sont délaissées par les acteurs de l'aide humanitaire formels, majoritairement occidentaux. Face aux limites du secteur de l'aide humanitaire, l'action des acteurs locaux et des communautés locales est devenue indispensable aux yeux de tous.

Malgré la reconnaissance des capacités des acteurs locaux, leur contribution tend à être minimisée. Même si leur inclusion au sein des organes de coordination semble s'être améliorée, ces acteurs sont toujours marginalisés en ce qui concerne leur accès aux financements institutionnels et aux organes de décision stratégique.

La localisation de l'aide humanitaire, à l'agenda du secteur depuis 2016, est censée corriger les rapports de forces et encourager l'inclusion et l'influence des acteurs locaux. Cependant, nous remarquons que sa réalisation reste difficile.

En étudiant le cas de la délivrance de l'aide humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie, ce travail est l'opportunité de mettre en évidence différents facteurs qui limitent la mise en oeuvre de la localisation de l'aide humanitaire et de proposer des solutions concrètes qui ne nécessitent pas de révolutionner le système pour encourager la localisation de l'aide humanitaire.

II. Introduction

L'aide humanitaire fait face aujourd'hui à de nombreux défis. Les besoins humanitaires ne cessent d'accroître en raison de l'amplification des conflits armés, des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. Le système humanitaire, très occidentalocentré, en place depuis le XIX^e siècle, n'est plus adapté aux réalités du terrain.

Face aux manques de moyens pour répondre aux crises qui augmentent, le système humanitaire¹ repose très fort sur les acteurs locaux. Tout le monde s'accorde sur le fait que ces acteurs sont essentiels pour répondre aux besoins humanitaires : ils sont les premiers à intervenir, ils possèdent une connaissance fine du terrain et des coutumes du milieu où ils opèrent, ils ont un accès plus facile aux populations. En résumé, ces acteurs sont aujourd'hui aussi compétents que les acteurs internationaux, avec des forces et faiblesses complémentaires aux leurs.

Cependant, même si le rôle et les compétences des acteurs locaux sont largement reconnus, leur accès aux financements institutionnels et aux espaces de décision et d'influence reste un défi majeur. À travers le monde, beaucoup d'acteurs locaux ont fait savoir de vive voix leur souhait de voir le système humanitaire devenir moins inégalitaire et plus inclusif des acteurs locaux.

En 2016, des engagements ont été pris lors du Sommet Humanitaire Mondial (WHS), dans le cadre du Grand Bargain (GB). L'objectif du GB était d'améliorer le système humanitaire mondial. L'IASC définit le Grand Bargain comme « *un accord unique entre certains des plus grands donateurs et organisations humanitaires qui se sont engagés à mettre plus de moyens entre les mains des personnes dans le besoin et à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire* » (IASC, 2021) .

Divers engagements ont été pris lors de cet accord du GB. L'un d'entre eux était la localisation de l'aide humanitaire. Il s'agit d'un processus collectif qui vise à ramener les acteurs locaux au centre de la réponse humanitaire. C'est sur cet engagement que nous nous focaliserons dans le cadre de ce travail.

Ce mémoire tentera d'analyser les différents enjeux auxquels la localisation fait face. Ce travail est l'opportunité de mettre en évidence différents facteurs qui limitent la mise en œuvre de la localisation de l'aide humanitaire et de proposer des solutions concrètes qui ne prétendent pas révolutionner le système. Ayant réalisé un stage de trois mois au sein d'un Forum d'ONGs localisé à Gaziantep, dont les membres répondent à la crise dans le nord-ouest de la Syrie, il me semble évident que ce travail se concentre sur ce contexte. Il serait erroné de parler d'un sujet tel que la localisation de l'aide humanitaire de manière globale, même si certaines réalités sont vraies pour d'autres contextes.

¹Le système humanitaire est un mot que nous utilisons pour nous référer au réseau interconnecté, qui comprend l'ensemble des acteurs institutionnels et opérationnels qui délivrent l'aide humanitaire : les ONG locales, les ONGI, les agences onusiennes, bailleurs institutionnels.

Dans le cadre de ce travail, j'essaierai de répondre à la question suivante : « *Des intentions à la mise en œuvre : quels sont les défis pour rendre effectif la localisation de l'aide humanitaire dans le cadre de la réponse humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie ?* ». Afin de répondre à cette question, je mettrai en évidence les différents facteurs qui limitent la mise en œuvre de la localisation. Je tenterai de démontrer que ce sont des problèmes structurels et organisationnels ainsi qu'un manque de ressources qui limitent la mise en œuvre de la localisation de l'aide humanitaire. Les relations de pouvoir-dépendance que le système humanitaire entretient seront aussi étudiées.

Pour ce faire, nous allons d'abord nous rappeler l'histoire de l'aide humanitaire moderne afin d'avoir une vision globale et éclairée des enjeux du secteur. Avant de rentrer dans le vif du sujet, le contexte d'opération dans le cadre de la réponse humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie sera présenté. Cela nous permettra de comprendre la situation et les défis auxquels les humanitaires font face. Avant de vous partager ma tentative d'analyse, la méthodologie et le cheminement pour en arriver à cette question vous seront énoncés.

III. Histoire de l'aide humanitaire moderne

Cette exposition historique est inspirée d'un travail personnel réalisé dans le cadre ma première année de master, intitulé : « Comprendre le partenariat humanitaire : donner plus de moyens aux acteurs du Sud ou pérenniser l'action du Nord ? » (Lejeune, 2021). Certains extraits de ce travail ont été repris tels quel tandis que d'autres sections s'inspirent de ce travail.

1. Le paradigme de Solidarité nord-sud :

« L'aide humanitaire moderne développée en occident n'est plus adaptée au contexte actuel » : cette phrase revient dans presque chaque article relatant la transition humanitaire et la localisation de l'aide. La localisation de l'aide humanitaire et les relations entre les niveaux locaux et globaux sont un souci de la communauté humanitaire depuis bien longtemps.

Afin de mieux comprendre les limites du système humanitaire actuel et les enjeux qui poussent à revoir le dispositif, il est indispensable de rappeler les différentes époques de l'aide humanitaire contemporaine. Nous pourrions remonter aux racines de l'aide humanitaire, hérité de la charité chrétienne et de l'humanisme du siècle des Lumières, pour constater ses racines occidentales. Cependant, pour ce travail, je fais le choix de me concentrer sur l'aide humanitaire moderne qui débute avec la naissance du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge.

Concrètement, cette exposition historique analyse les différentes périodes qu'a traversées l'aide humanitaire et nous permettra de mettre en évidence les racines occidentales et les opportunités et limites du système humanitaire moderne. Nous comprendrons mieux comment nous en sommes arrivés à la période de transition humanitaire.

Lors de cette exposition historique, nous constaterons également que le concept de la localisation et les revendications en lien avec ce concept de localisation de l'aide humanitaire ne date pas de 2016, lors du WHS. Le concept était déjà présent à l'origine de l'aide humanitaire moderne.

1.1. Hégémonie de la Croix-Rouge et institutionnalisation de l'aide humanitaire

1.1.1. Histoire du mouvement :

Cette période marque l'insertion progressive sur la scène internationale d'un cadre humanitaire international. Le Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge naît en Europe et contribuera à l'expansion de ce cadre légal (Ryfman, 2016). Cette période débute lors de la bataille de Solferino de 1859 et se terminait en 1967 au début de la Guerre du Biafra (Ryfman, 2016).

Ce mouvement a vu le jour grâce à Henry Dunant, un dirigeant de l'élite protestante en Suisse (Ryfman, 2016). En se retrouvant sur le champ de bataille à Solférino, Dunant s'est rendu compte de l'absence de cadre normatif régissant les conflits armés. Sa présence lors de la bataille de Solférino l'aura inspiré (Ryfman, 2016) Par exemple, lors de sa présence au champ de bataille de Solférino, Dunant est bouleversé par le manque de soins et d'infrastructures pour les multiples soldats blessés et décide dès lors de mettre en place un service de secours en impliquant les femmes du village. (Ryfman P. , 2016) Il soignera les blessés de toutes nationalités confondues. Cela était une innovation à l'époque. C'est ainsi que le principe d'impartialité visant à apporter des soins aux victimes, et ce peu importe leur « camp », a vu le jour (Ryfman,2016).

Son livre sur la bataille de Solférino fortement médiatisé et accessible à tous gratuitement lui aura permis de gagner de la crédibilité sur la scène internationale et de faire ainsi évoluer le champ humanitaire (Ryfman, 2016).

Le Mouvement CR a fait face à de nombreux défis et a été remis en cause. Selon Ryfman (2016), le manque d'adaptation et le décalage contextuel du Mouvement face à la brutalisation des conflits en 14-18 et puis lors des atrocités commises lors de la Seconde Guerre mondiale expliquent la passivité quasi complète du CICR, très critiquée durant cette période. À titre d'exemple, le CICR a préféré rester neutre et fidèle à ses principes au lieu de dénoncer les horreurs de la Seconde Guerre mondiale telles que le génocide juif.

Encore aujourd'hui, les limites du Mouvement CR se font sentir étant donné la nature des conflits modernes. Par exemple, une seule Société Nationale ne peut exister par pays et cela pose des problèmes. En Syrie, la Croix-Rouge est uniquement présente dans la région contrôlée par le gouvernement où elle intervient directement et via des financements du FICR. La région du Nord-Ouest, contrôlée par des forces armées non gouvernementales ne reçoit aucune assistance de la part du Mouvement ; et ce, malgré les besoins importants. Le gouvernement syrien instrumentalise l'aide et interdit les opérations humanitaires du Mouvement dans les zones non contrôlées et la création d'une deuxième société nationale pour cette région n'est pas envisageable.

1.1.2. Apport de cette période : Édification d'un cadre normatif

La création du CICR permettra l'édification d'un cadre normatif : le droit international humanitaire. Ce droit est innovant : il a été créé par un organisme privé et s'applique de manière transnationale aux États qui adhèrent à ses principes. Ce droit humanitaire est adapté aux conflits modernes, car il s'applique aussi bien aux États qu'aux autres groupes armés non étatiques. Dès lors, le droit humanitaire peut par exemple apporter des normes à respecter même dans le cas d'une guerre civile.

Les conventions de Genève

Les Conventions de Genève sont à l'origine du DIH. La première Convention de Genève (nommée « La convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne ») voit le jour en 1864 et est signée au départ par douze Nations européennes. La deuxième Convention de Genève aura pour objectif l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer (ICRC, 2021). La troisième Convention de Genève aura pour objet le traitement des prisonniers de guerre (ICRC, 2021). La quatrième convention de Genève aura pour objet la protection des civils en territoires occupés (ICRC, 2021).

Le mouvement Croix-Rouge aura également permis l'institutionnalisation de l'humanitaire et la création d'un réseau. Les principes humanitaires propres à la Croix-Rouge sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le volontariat, l'unité et l'universalité.

Les principes humanitaires

Le CICR aura permis la création des quatre principes de l'humanitaire moderne ayant pour objectif de guider les pratiques des acteurs de l'aide humanitaire lors de leur intervention : *l'humanisme, la neutralité*, l'indépendance opérationnelle, l'impartialité.

Comme mentionné précédemment, ces principes ont pour objectif de structurer et guider les pratiques de l'humanitaire moderne (OCHA, 2011). Cependant, les humanitaires rencontrent parfois des difficultés à intervenir tout en respectant les principes humanitaires

1.1.3. La structure du mouvement Croix-Rouge et Croissant Rouge : précurseur de la localisation ?

Le Mouvement Croix-Rouge et Croissant Rouge comprend quatre institutions qui ont chacune un mandat, un rôle, une identité et un statut juridique. Ces institutions partagent les sept principes fondamentaux du mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge. Les institutions du Mouvement les suivantes : le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR), la Fédération des mouvements Croix-Rouge et Croissant-Rouge (FICR) , les Sociétés Nationales et les Etats Membres.

Le CICR a pour mission de protéger la vie et la dignité des victimes des conflits armés en veillant au respect du DIH et en coordonnant les activités humanitaires du mouvement au sein de conflits armés. (CICR, s.d). Le FICR regroupe les Sociétés Nationales. Le FICR promouvoit, inspire et facilite l'action des sociétés nationales. Les 198 sociétés nationales coopèrent et portent assistance avec les États dans lesquels elles interviennent (CICR, s.d).

À la suite de l'exposition de la structure du mouvement Croix-Rouge, nous pouvons constater que le système avait déjà des similitudes avec la localisation de l'aide. Selon le professeur Ryfman, le fait que le mouvement de la CR s'est structuré presque à son origine autour de sociétés nationales montre que le concept de localisation de l'aide que nous connaissons aujourd'hui était déjà présent en partie.

1.2. Révolution dans le secteur : le Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge remis en cause, l'émergence d'ONGH et de l'ONU

Le Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge sera remis en cause pour son inaction et la non-dénonciation des atrocités commises lors de la Deuxième Guerre mondiale. Il se repositionnera. En parallèle, d'autres acteurs émergeront et joueront un rôle également important dans le domaine. Il s'agit des ONG et des agences onusiennes.

1.2.1 Émergence d'ONG humanitaires

Durant les années 1939-1945, alors que les activités du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge étaient en plein essor, de nombreuses organisations humanitaires ayant pour but de répondre aux besoins humanitaires vont voir le jour (Ryfman P. , 2016). Ces dernières, majoritairement anglo-saxonnes, s'identifieront très rapidement comme « organisations non gouvernementales ».

Ces organisations humanitaires apporteront soutien aux civils en France et ailleurs lors de la Seconde Guerre mondiale. Ces nouvelles organisations sont fières de leur indépendance et souhaitent dissocier l'action humanitaire des décisions politico-militaires (Ryfman, 2016). Par cette dissociation, ces organisations se différencient du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge qui opère conjointement aux gouvernements.

1.2.2. Naissance de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

L'Organisation des Nations unies dont l'appellation fut suggérée par le président américain Roosevelt a vu le jour en 1945, lors de la Conférence de San Francisco (ONU, 2015). Lors de cette conférence, 50 États ont élaboré et puis signé la Charte des Nations Unies, charte fondatrice de l'organisation (ONU, 2015). Cette organisation est née grâce aux Etats Membres qui ont signé et ratifié cette charte afin de maintenir la paix dans le monde. Cela marque le début du multilatéralisme.

L'apport de cette organisation était riche et diversifié, il est difficile de l'analyser en détail. Cette organisation agit sur le terrain grâce à la délivrance d'assistance humanitaire et ses missions politiques (Domestici-Met, 2018). Cette organisation a également un pouvoir décisionnel qu'elle peut exercer sur les États (Domestici-Met, 2018).

Cette organisation se distingue des autres organisations humanitaires, car elle fut créée par les États eux-mêmes. La force des institutions onusiennes est qu'elles sont plus légitimisées que les autres organisations humanitaires ou des acteurs locaux aux yeux des EM ou des bailleurs institutionnels. Cependant, les agences onusiennes sont également limitées par leur nature. Vu qu'elles se doivent de conserver leur crédibilité auprès de l'ensemble de leurs membres, celles-ci ne peuvent agir indépendamment des EM. Cela peut poser des problèmes et limiter l'action humanitaire des agences et bureau de l'ONU lorsqu'un EM s'oppose à l'action onusienne.

1.2.3. Émergence du Sans-Frontiérisme : Une révolution dans la révolution en cours selon Ryfman :

À la fin des années 70, l'association MSF est née. Elle a été créée par de jeunes médecins et journalistes indignés de la « neutralité » de la Croix-Rouge lors de la guerre du Biafra. En effet, la Guerre du Biafra a été le « deuxième Solférino » selon Ryfman (Ryfman, 2016). Cette guerre a permis à Bernard Kouchner, le fondateur de MSF, de mettre en évidence le principe d'ingérence (Ryfman, 2016). Il souhaite ainsi rompre avec les principes de neutralité de la Croix-Rouge qui résultait d'une forme de passivité dans ces nouveaux conflits.

MSF aura propulsé le concept d'action humanitaire « sans frontières ». Des organisations tout comme MSF ont agi là où les besoins se sont fait sentir, sans respecter la souveraineté étatique. L'humanitarisme et le droit d'ingérence sont ainsi devenus monnaie courante dans l'action humanitaire. La motivation de ces interventions est l'envie de venir en aide aux victimes rapidement, même si l'État ne l'autorise pas. Nous comprendrons que le mouvement sans-frontiérisme initié par MSF se distingue du mouvement CR, car ici les associations sont fières de leur indépendance et l'État est un adversaire.

MSF est née durant la période de démocratisation de la TV et en a profité pour sensibiliser et récolter les fonds nécessaires à ses activités (Ryfman, 2016). MSF et les autres ONGH accordent désormais beaucoup d'importance à la communication de leurs activités. La médiatisation des crises devient une pratique courante dans le secteur afin de sensibiliser l'occident aux crises humanitaires et récolter des fonds.

1.3. Réinvestissement des États dans le secteur et transformations du secteur face au contexte d'opération en mutation

Les années 1980 et 1990 constituaient l'âge d'or des organisations humanitaires. Durant les années 80, le sans-frontiérisme avait le vent en poupe et nous pensions que l'aide humanitaire se positionnait hors de la souveraineté (Ryfman, 2016). Cependant, après la chute du mur de Berlin, les États ont réinvesti le champ de l'humanitaire dominé par les ONG durant les années quatre-vingt ; et ce, malgré les critiques de certains experts du domaine tels que Brauman et Rief (Ryfman, 2016).

Avec la fin de la Guerre de guerre froide et la disparition de l'Union soviétique, le type de conflits dans le monde change et les rapports de forces en État changent également. Durant cette période, d'autres facteurs font pression sur l'architecture humanitaire moderne : l'augmentation des besoins humanitaires, l'augmentation de la population, l'urbanisation, l'arrivée de la pensée tiers-mondiste et le courant de pensée en lien avec la fin de la décolonisation.

De nombreux conflits et catastrophes naturelles ont eu lieu et ont nécessité l'intervention des acteurs humanitaires privés. Cela n'a pas laissé insensible le politique, selon Ryfman (Ryfman, 2016).

Afin de réagir à cette expansion des organisations humanitaires privées, les États se sont investis dans le domaine via le développement de leurs institutions humanitaires afin de répondre davantage aux besoins humanitaires ou civilo-militaires dans certains cas. Les pays du Golfe, émergents, cherchent aussi à s'affirmer sur la scène internationale en développant des politiques de financements humanitaires (Ryfman, 2016). D'un autre côté, les États bénéficiaires de l'aide humanitaire réaffirment leur souveraineté et souhaitent être davantage impliqués et inclus dans la délivrance de l'aide humanitaire.

Une reconfiguration a eu lieu au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONGH lors de cette période (Ryfman, 2016). Cette période est également marquée par l'émergence d'une Europe humanitaire et le développement du système de coordination des Nations Unies (Ryfman, 2016). Nous allons détailler ces deux derniers points dans les parties suivantes. Nous évoquerons également la professionnalisation du secteur qui a eu lieu lors de cette période charnière.

1.3.1. Europe Humanitaire

Selon Ryfman, l'UE était le premier bailleur institutionnel humanitaire mondial si l'on additionne l'aide directe des Etats Membres et celle de la Commission européenne (CE) (Ryfman, 2016). A ses débuts, lors des années 1980, cette aide humanitaire n'était pas distincte de l'aide au développement.

Lorsque l'Europe a fait face à la décomposition de l'ex-Yougoslavie et la montée des conflits dans les Balkans, la CE a décidé de créer une institution dédiée à l'aide humanitaire baptisée ÉCHO (Bureau Humanitaire de la Commission européenne) (Ryfman, 2016).

Le mandat d'ÉCHO est de « sauver et préserver des vies humaines en portant assistance, mobilisant rapidement les secours et délivrant une aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés hors du territoire de l'UE (...) » (Ryfman, 2016, p. 78). Concrètement, ÉCHO n'intervient pas directement, mais alloue des financements à d'autres acteurs : les ONG, ses partenaires onusiens et le CICR.

Les fonds d'ÉCHO sont davantage dirigés vers les agences onusiennes, selon une étude réalisée en 2007 par Concord (Ryfman, 2016). Afin d'obtenir des fonds, les ONG humanitaires doivent être compétitives et se soumettre à des pratiques concurrentielles d'appel d'offres (Ryfman, 2016). Ainsi, l'UE noue principalement des accords avec de grandes structures occidentales qui partagent les mêmes valeurs et ont des capacités de *reporting* importantes. (Ryfman P. , 2016) Par ces constats, nous comprenons déjà les limites d'une institution comme l'UE pour répondre aux engagements de la localisation de l'aide humanitaire.

1.3.2. Développement de la coordination de l'aide humanitaire

La naissance de la coordination de l'aide humanitaire remonte aux années septante, cependant son développement et son extension aux domaines des conflits armés datent des années nonante.

Dès 1971, *l'Office of the United Nations Disaster Relief Coordinator* (UNDRO) sera créé par une résolution onusienne (Ryfman, 2016). Ce bureau, actif en cas de catastrophes naturelles, assurait un rôle précurseur à la coordination de l'aide humanitaire que nous connaissons aujourd'hui.

En 1991, le Département des Affaires humanitaires (DAH) est créé et il absorbera l'UNDRO (Ryfman, 2016). En 1998, le DAH est renommé Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA).

La coordination humanitaire onusienne, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a vu le jour en 1991, à la suite d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies que nous allons détailler. Il est important de rappeler que cette résolution a vu le jour à une période charnière, à la fin de la Guerre froide, à un moment où la nature des conflits est en mouvance et où les rapports de forces entre États changent avec la disparition de l'Union soviétique. D'autres paramètres ont également poussé les EM à adopter cette résolution : l'augmentation des besoins humanitaires, l'augmentation en fréquence et en intensité des catastrophes naturelles.

La Résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations unies

En 1991, la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations unies a vu le jour (OCHA, 2011). Cette résolution permet de guider la communauté humanitaire lorsque celle-ci apporte une aide d'urgence. L'objectif de cette résolution est de renforcer la coordination entre acteurs. Cette résolution fixe l'architecture pour la délivrance de l'aide humanitaire ainsi que de nombreux principes à respecter (OCHA, 2011).

Différents événements ont permis à cette résolution de voir le jour le 19 décembre 1991. Par exemple, le manque de coordination lors de la réponse humanitaire à la guerre du Golfe a engendré une duplication de l'aide (OCHA, 2011). Cet événement a mis en évidence le besoin de créer une organisation dont le mandat consiste exclusivement à coordonner la réponse humanitaire.

Apports de la Résolution 46/182

La résolution a renforcé le rôle de l'UN Disaster Relief Coordinator, renommé Coordinateur des secours d'urgence. Dorénavant, le rôle du Coordinateur des secours d'urgence ne se limite plus aux situations de désastres naturels, mais est également compétent pour les situations de conflits (OCHA, 2011). Le Coordinateur des secours d'urgence a différentes missions qui lui sont affectées par cette résolution : coordonner la réponse humanitaire, faciliter l'accès aux zones sinistrées, réaliser des missions d'évaluation des besoins, établir des appels globaux et mobiliser des ressources. Le poste de Coordinateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est aujourd'hui occupé par Martin Griffiths.

La résolution comprend également douze principes humanitaires visant à guider l'assistance humanitaire reprenant les idées suivantes :

- Respecter les principes humanitaires lors de la délivrance de l'aide humanitaire. (OCHA, 2011).

- Respecter la souveraineté et l'intégrité des États en respect de la Charte des Nations unies (OCHA, 2011).
- Chaque État a la responsabilité de venir en aide à ses citoyens, victimes de catastrophes naturelles et autres situations d'urgences sur son territoire (OCHA, 2011).
- Les États dans les populations ont besoin d'une aide humanitaire sont invités à faciliter la présence des organisations humanitaires sur leur territoire (OCHA, 2011).

Ensuite, cette résolution a permis la création du Comité interagences (IASC), actuellement présidé par Martin Griffith. Il s'agit d'un forum comprenant des agences onusiennes et des organisations humanitaires non onusiennes partenaires. L'objectif global de ce forum est d'améliorer la délivrance de l'aide humanitaire aux populations affectées. L'IASC comprend un comité opérationnel qui travaille sur des politiques et thématiques comme la localisation.

Enfin, cette résolution a permis de créer deux mécanismes de financements spéciaux visant à répondre aux besoins humanitaires : le Central Emergency Response Fund (CERF) et le Consolidated Appeal Process (CAP) (OCHA, 2011).

Deux réformes importantes de la résolution

La réforme du DHA

Le Département des Affaires humanitaires (DHA) fut créé en 1992 pour encourager la coordination de l'aide humanitaire et l'exécution de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations unies (OCHA, 2011). Cependant, en 1997, le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a publié un rapport visant à réformer les Nations-Unies (OCHA, 2011). Ce rapport recommandait que le DHA transfère certaines de ses compétences à une autre organisation onusienne. Le DHA devait alors se focaliser sur son rôle de coordination et de plaidoyer. C'est ainsi que le DHA fut transformé et est devenu le Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA) que nous connaissons aujourd'hui. La Résolution 46/182 reste la base du mandat d'OCHA.

La réforme des clusters

Les clusters sont des plateformes sectorielles avec un leadership clair et des règles de fonctionnement bien établies. La réforme des clusters de 2005 est la plus visible et vraisemblablement le plus ambitieux aspect de l'agenda de la réforme humanitaire (IRC et al. , 2010).

L'objectif de cette réforme était de rendre la réponse humanitaire plus prédictible en introduisant un système de coordination au sein de la communauté humanitaire. Cette réforme vise également à encourager un leadership plus prévisible, améliorer la planification et la coordination, accroître la responsabilité (IRC et al. , 2010). Cette réforme vise également à renforcer et encourager les partenariats entre acteurs humanitaires.

Même si certains secteurs se coordonnaient très bien avant cette réforme, la coordination sectorielle faisait parfois défaut pour d'autres secteurs. Avant cette réforme, Martel souligne que la coordination entre organisations dépendait grandement du bon vouloir des acteurs (Martel, 2014).

Cette réforme a permis de renforcer certains aspects de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations unies en déterminant quel acteur allait diriger quel secteur et en déterminant la responsabilité des organisations par secteur.

La mise en œuvre des clusters sur le terrain :

Il y a onze clusters au niveau global qui sont tous dirigés par une organisation désignée (IRC et al. , 2010). La responsabilité et le rôle des clusters sont déterminés par le IASC (IRC et al. , 2010). La plupart des clusters sont dirigés ou co-dirigés par une agence onusienne. Certains sont co-dirigés par une agence onusienne et une ONGI ou le FICR.

Lors de chaque réponse humanitaire, le Coordinateur des secours d'urgence en concertation avec la Humanitarian Country Team s'accorde sur les priorités sectorielles et sur les structures de coordination qui sont appropriées pour assurer la réponse humanitaire (IRC et al. , 2010). Les Coordinateurs des secours d'urgence et le HCT, en consultation avec les clusters globaux, définissent quelle organisation est la mieux placée pour diriger ou co-diriger un cluster. Étant donné leurs ressources et leurs capacités, les agences onusiennes sont souvent privilégiées pour diriger les clusters (IRC et al. , 2010). Cependant, les ONGI ou les ONG locales peuvent également se voir diriger ou co-diriger ces clusters. À Gaziantep, deux ONG locales ont été désignées pour co-diriger les clusters. Cela est considéré comme un grand pas pour atteindre les objectifs de localisation.

Critiques émises à l'approche par clusters :

Même si les clusters ont des résultats positifs en termes d'efficacité et de coordination entre acteurs, ce système peut être critiqué . Certaines critiques émises de manière globale sont : (1) le monopole des agences onusiennes pour coordonner et gérer une crise humanitaire (2) la limitation de l'indépendance des organisations humanitaires en favorisant une approche conjointe (3) la faible inclusion des acteurs locaux (4) le fait que les directeurs ou co-directeurs des clusters soient des acteurs internationaux la plupart du temps.

Pour illustrer ces arguments, différentes critiques sont relatées par Martel dans son article où elle remet en question l'introduction des clusters à Haïti en 2006. Selon Martel, les clusters à Haïti ont rapidement été critiquée, lors de leur insertion dans le paysage humanitaire, pour ne pas avoir tenu compte des organes de coordination existants (Martel, 2014). De plus, les clusters ne sont pas suffisamment inclusifs et accessibles pour les acteurs locaux : la localisation géographique et la prédominance de l'anglais empêchaient ses acteurs de se rendre et de participer aux rencontres (Martel, 2014).

1.3.3. La professionnalisation

Ryfman, rappelle que la professionnalisation du secteur de l'aide humanitaire a touché tous les acteurs (ONG, ONU, Mouvement CR, bailleurs...) et est aujourd'hui un fait acquis (Ryfman, 2016). Celle-ci s'est imposée au sein des agences d'aide humanitaire afin d'optimiser la réponse humanitaire face à des situations de plus en plus complexes.

Selon la définition de certains, la professionnalisation implique la mise en place d'une approche managériale semblable à ce qui se fait dans les entreprises privées (Cumming, G. D. , 2008). Pour d'autres, le mot professionnalisation peut également faire référence à un processus rapprochant les acteurs du système administratif des États (Cumming, G. D. , 2008).

Selon Ryfman, la quête pour la qualité et l'efficacité, prônées par ce modèle, sont dues aux bailleurs de fonds qui conditionnent le financement des ONGH à des obligations de rendre compte et d'effectuer des évaluations des activités. Pour remplir ces obligations, les organisations humanitaires sont obligées d'avoir du personnel employé et qualifié, car ces tâches sont lourdes administrativement (Ryfman, 2016).

James souligne que l'utilisation de ces outils de management provenant du monde marchand a produit des effets positifs, mais a également des effets pervers (James, 2016). Une déconnexion peut exister entre les attentes des bailleurs et les besoins du terrain ainsi que les contraintes du terrain. Lors d'un entretien exploratoire dans le cadre du pré mémoire, une travailleuse du secteur m'a partagé cet avis en mentionnant que la professionnalisation, avec la pression de rendre compte que les ONGI subissent empiète sur la relation de partenariat que les ONGI développent avec leurs partenaires qui portent assistance sur le terrain : il faut davantage être dans le contrôle et l'efficacité que dans une relation de confiance et de partage (Lejeune, 2021). Selon cette dernière, cette professionnalisation du secteur rendrait difficile la localisation de l'aide et le respect des principes de partenariats.

2. La transition humanitaire : Une manière de repenser l'humanitaire

Le secteur a déjà subi de nombreuses ruptures, abordées dans les sections précédentes telles que la création du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le développement du système onusien lors de l'entre-deux-guerres et des grandes ONG anglo-saxonnes, suivi de la nouvelle rupture à la suite de la guerre du Biafra et l'essor du sans-frontiérisme (Mattei, Troit, 2016). La nature des crises actuelles et les nouvelles manières d'intervenir imposent une nouvelle période de transition.

Selon Mattei et Troit (Mattei, Troit, 2016), le courant de la transition de l'aide humanitaire née après les années 2000 correspond à la période dans laquelle nous sommes actuellement. L'objectif de cette période serait de rompre avec le paradigme de solidarité nord-sud d'origine occidentale pour nous diriger vers un modèle alternatif, qui serait plus adapté à la situation actuelle et aux défis que rencontre l'aide humanitaire moderne.

Selon Mattei et Troit, différents facteurs ont permis à cette période de transition de voir le jour afin de rompre avec le paradigme de l'aide humanitaire moderne d'essor occidental, basée sur un paradigme de solidarité nord-sud (Mattei, Troit, 2016).

Tout d'abord, la nature des crises est en pleine mutation, et les besoins humanitaires ne cessent d'augmenter. Les conflits armés de nos jours sont des crises qui durent dans le temps, telles que la crise syrienne, et qui nécessitent beaucoup de ressources sur de longues périodes (Hall, 2022). Avec les changements climatiques, les catastrophes naturelles sont plus fréquentes et plus destructrices. Ces deux facteurs ne permettent plus de compter uniquement sur les financements du Nord pour répondre aux besoins humanitaires. L'action des acteurs locaux est de plus en plus vitale pour y répondre.

De plus, les Etats du Sud ne souhaitent plus dépendre d'une aide asymétrique et souhaitent être davantage "acteurs" et "engagés" dans la délivrance de l'aide humanitaire envers leurs populations (Mattei, Troit, 2016). Deux raisons expliquent ce changement. Premièrement, l'époque où les ONGI ont le monopole de l'aide humanitaire est aujourd'hui terminée. Les sociétés civiles au Sud se développent et les acteurs locaux sont de plus en plus capables de venir en aide à leurs populations sans recourir à l'aide internationale (Véron, 2015). En second lieu, les échecs de la communauté humanitaire occidentale comme aux Philippines ont contribué au besoin des acteurs locaux de s'impliquer davantage, voire de rejeter l'aide des acteurs internationaux. Pour illustrer ce constat, reprenons les mots d'un travailleur d'OCHA :

« I have been in operations, including in the Philippines, where in responding to typhoons, where I have seen this international architecture destroying everything locally and taking away local ownership of the response to such a degree that the government at one point simply just ignored us and was just waiting for us to leave the country and then told us afterwards that we will never invite you back here again » (Kasper, 2022).

Mais encore, de nombreux pays en Asie, Amérique du Nord et au Moyen-Orient souhaitent agir à l'international et utiliser leur *soft-power* (Mattei, Troit, 2016). Ces pays, gagnant en puissance, peuvent alors proposer des modèles alternatifs aux modèles occidentaux et remettre en question l'hégémonie occidentale du secteur. En parallèle, des ONGI sont créées dans les pays du Sud.

En conclusion, il semblerait que les limites du système actuel et l'exigence du nouvel humanitaire aient permis à cette période de transition humanitaire de voir le jour (Mattei, Troit, 2016). Le cadre dans lequel l'humanitaire opère s'est transformé et le secteur doit s'y adapter (Mattei, Troit, 2016).

Dans la prochaine section, nous allons aborder la localisation de l'aide humanitaire qui semble aide une piste pour adapter le système et rééquilibrer les rapports entre acteurs et entre les différents niveaux d'opération (local et global). Cette initiative n'est pas la première qui vise à corriger les rapports de forces au sein du secteur. En guise d'exemple, les Principes de Partenariats (égalité, transparence, approche orientée résultats, responsabilité et complémentarité) ont vu le jour en 2007 et souhaitent encourager les relations basées sur un réel partenariat entre les différentes organisations humanitaires.

3. Le Sommet Humanitaire Mondial: une solution pour sauver le modèle actuel

3.1. Du Sommet Humanitaire mondial au Grand Bargain

Les acteurs de l'aide humanitaire (ONU, certaines ONGI et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge) d'origine occidentale évoluent au sein d'un système très formalisé et institutionnalisé que nous appellerons le « système humanitaire international ». Ce système comprend un très faible nombre de bailleurs institutionnels provenant de l'OCDE qui injectent des millions de dollars chaque année. Même si d'autres modèles de financements alternatifs (Sud-Sud par exemple) existent, ce système de financement reste le plus important du secteur.

Face aux tensions et défis auxquels le système humanitaire international fait face, les acteurs ont réfléchi durant plusieurs années sur le futur de l'aide humanitaire. Selon Domestic Met (Domestic-Met, 2018), cette réflexion qui aura permis de poser plus de questions qu'elle n'en résout, aura permis d'aboutir au Sommet Humanitaire Mondial. Ce forum a vu le jour grâce à un processus à la fois participatif et contraignant voulu par Ban Ki Moon (Domestic-Met, 2018). L'aboutissement de ce Sommet humanitaire mondial est l'accord du Grand Bargain.

3.1.1. Le Grand Bargain

Cet accord pris au Sommet Humanitaire d'Istanbul, permet aux différents acteurs (États, ONGI, ONU, CR, bailleurs) de s'engager unilatéralement à respecter plusieurs des 51 engagements pris lors de cet accord du GB, classé en différents thèmes (Domestic-Met, 2018). Dix-huit pays donateurs dont la Belgique et seize ONGI ainsi que des agences onusiennes et le Mouvement Croix-Rouge et Croissant-

Rouge sont à l'origine de la création de cet accord du Grand Bargain (The Humanitarian Policy Group, 2021).

Ban Ki Moon avait préféré cette stratégie plutôt qu'adopter un document à consensus (Domestici-Met, 2018). Le Grand Bargain est ainsi une déclaration où les acteurs peuvent déclarer s'engager à respecter certains de ces objectifs, mais ce n'est en aucun cas une convention. En 2021, cinq ans après l'accord initial, le GB comptait 63 signataires (The Humanitarian Policy Group, 2021).

La localisation de l'aide est un des axes de travail du GB et différents engagements concrets visant à augmenter les financements directs vers les organisations humanitaires locales, former des partenariats plus équitables, s'assurer que les plateformes de coordination et de décisions sont inclusives envers les acteurs locaux, encourager la création de fonds communs de financements, développer avec le IASC un « localization marker » afin de mesurer la localisation des financements (ICVA, 2017). Lors de cet accord, un comité de gestion a été créé afin d'assurer un suivi sur la question. Il s'agit du groupe de facilitation.

Selon l'analyse indépendante annuelle du GB, différents progrès ont découlé de cet accord : l'assistance en cash a augmenté, la coordination envers les bailleurs a permis l'utilisation d'un outil standardisé pour répondre aux appels d'offres. Des progrès ont également permis d'améliorer l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes (The Humanitarian Policy Group, 2021). La réflexion et les engagements envers la localisation ont également augmenté à la suite de cet accord (The Humanitarian Policy Group, 2021). Le mot localisation est aujourd'hui plus familier. De nombreux acteurs ont revu leur manière de travailler avec les acteurs locaux afin de les impliquer davantage dans la mise en œuvre des projets. Un plus grand nombre d'acteurs (13 en 2020) arrivent à rencontrer l'objectif d'allouer 25 pour cent des financements aux organisations locales et l'accès aux fonds de financements communs pour les acteurs locaux a considérablement augmenté (The Humanitarian Policy Group, 2021).

Après cinq ans, tous les objectifs du GB n'ont pas été atteints, notamment en ce qui concerne la localisation de l'aide et la révolution participative. Selon le rapport indépendant du GB de 2021, différentes raisons expliquent ces résultats mitigés : certains axes de travail et engagements manquaient de clarté, la plus-value de cet accord n'était pas assez construite et définie, l'engagement politique n'était pas assez fort pour surmonter ces problèmes relevant du domaine de la politique (The Humanitarian Policy Group, 2021). Rappelons qu'il s'agit d'une déclaration. De plus, les acteurs locaux regrettent qu'ils n'aient pas été plus engagés au sein de cet accord, mais davantage considérés comme des bénéficiaires (Ahmed et Khaled, 2022).

En juin 2021, l'agenda du GB 2.0 a été adopté afin de corriger le premier accord du GB. Deux changements majeurs sont observables et visent à améliorer le GB. Le GB 2.0 entend créer des comités élus pour suivre, conduire et encourager les progrès sur des engagements spécifiques au niveau politique. Un autre changement notoire est le fait que, pour la première fois, un membre d'une ONG est en tête du groupe de facilitation qui s'assure de la bonne mise en œuvre des engagements du GB (ICVA, 2022).

Le GB 2.0. souhaite également remettre la localisation et la révolution participative au centre de cet accord.

Pour chaque crise humanitaire, un comité d'acteurs locaux et nationaux sera créé. Ils seront consultés et participeront à la réflexion visant à promouvoir la localisation de l'aide dans leur pays. Les acteurs locaux du Sud seront représentés au sein des groupes de facilitations. Etablir ces groupes nationaux de référence a pour objectif de dépasser les barrières qui empêchent l'accès aux financements de qualité pour les acteurs locaux et encourager la participation des acteurs locaux au leadership dans le secteur et à la définition des besoins humanitaires (IASC, 2022).

3.1.2. *La localisation de l'aide humanitaire : accord clé du Grand Bargain*

Sa définition

Le terme localisation est souvent critiqué pour son ambiguïté et le fait qu'il n'y ait pas de définition commune du terme. Pour de nombreux acteurs, la localisation est perçue comme un grand parapluie qui regroupe un ensemble de concepts.

Le groupe URD nous propose une définition que nous allons retenir : « *La localisation de l'aide est un processus collectif qui vise à ramener les acteurs locaux, organisations de la société civile ou institutions publiques locales, au centre du système et de la réponse humanitaire. Cela peut prendre plusieurs formes : des partenariats plus équitables entre les acteurs internationaux et locaux ; un financement accru et « aussi direct que possible » et un rôle plus central dans la coordination de l'aide pour les organisations locales.* » (Groupe URD, 2022).

Nous comprenons que la localisation impacte tous les acteurs impliqués dans le champ de l'aide humanitaire. Elle remet également en cause les rapports de forces et de pouvoirs. Il s'agit d'un processus qui nécessite une approche transversale afin de corriger le système humanitaire actuel et remettre les acteurs locaux au centre du système.

Ses objectifs

La localisation de l'aide humanitaire, visant à replacer les acteurs locaux au centre de l'aide humanitaire, est devenue une préoccupation majeure du secteur. Elle a vu le jour afin de répondre à différentes critiques auxquelles le secteur faisait face. Il est trop centralisé et bureaucratique, il est trop Top-Down, il est principalement dirigé par les pays occidentaux, il est lent et averse aux risques (Milton, 2020). Le système a également été critiqué pour ne pas prendre en considération le savoir et l'expertise locale et ne pas reconnaître l'action des acteurs locaux et nationaux, pourtant plus effective que l'action des internationaux (Milton, 2020). Le fait que les acteurs locaux soient sous-représentés aux postes de gestion « senior » a également été souligné (Milton, 2020). Lors des dernières décennies, la nature des conflits en mouvance a réduit l'accès au terrain pour les acteurs humanitaires. En raison de cet accès réduit, beaucoup d'acteurs internationaux gèrent maintenant les crises à distance en travaillant en partenariat avec des organisations locales et une faible ou inexistante présence sur le terrain (Milton,

2020). En conséquence, cela ne permet plus aux acteurs occidentaux de dominer le paysage humanitaire (Milton, 2020).

La localisation de l'aide a pour objectif de rendre l'aide plus efficace et faire face aux nouveaux défis. C'est d'ailleurs cet argument pragmatique qui est souvent avancé pour encourager la localisation de l'aide (Roepstorff, 2020). L'agenda de la localisation met moins l'accent sur les inégalités nord-sud et les rapports de dominations que certaines initiatives qui l'ont précédé et vise également à corriger les inégalités dans le secteur telles que la Charte du Changement ou les Principes de Partenariats (Roepstorff, 2020).

IV. Mise en contexte : L'assistance humanitaire depuis Gaziantep

Dans le cadre du Master en Sciences de la Population et du développement, j'ai eu l'occasion de réaliser un stage de trois mois à Gaziantep au sein d'un Forum d'ONG locales et internationales. Grâce à cette expérience de terrain, j'ai pu construire ma question de recherche.

Gaziantep est situé en Turquie, à septante kilomètres de la frontière syrienne où de nombreuses agences humanitaires opèrent afin de coordonner et de manager à distance la réponse à la crise humanitaire dans le Nord-Ouest de la Syrie.

Différentes raisons sécuritaires, d'accès et politiques contraignent de nombreux acteurs tant internationaux que locaux² de répondre à la crise syrienne de façon distante. Rappelons que le nord-ouest de la Syrie est une région hostile où des combats ont toujours lieu : il est dangereux d'y opérer. De plus, le gouvernement syrien considère le nord-ouest de la Syrie comme une région terroriste et n'autorise aucune organisation à s'enregistrer ou à y opérer.

Selon Duclos et al. (Duclos et al., 2019), il est de plus en plus fréquent que les agences humanitaires internationales fassent le choix d'opérer à distance et d'adapter leurs structures et opérations aux contraintes sécuritaires et d'accès en situation de conflits armés et Gaziantep est un exemple de gestion à distance de la crise syrienne.

Différents acteurs sont présents à Gaziantep: les ONGs locales majoritaires en nombre, les ONG internationales, les agences Onusiennes et OCHA, des Forums d'ONG, les bailleurs institutionnels occidentaux qui financent en grande partie la réponse humanitaire. Des États et leurs délégations rendent également visite aux acteurs présents sur place afin de se tenir informés et d'apporter leur soutien financier et politique à la réponse humanitaire.

Afin de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette recherche, il me semble important de rappeler les événements majeurs du conflit syrien, de mettre en contexte la situation humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie et de définir le rôle des acteurs qui délivrent l'aide.

² Par ONG locales, nous entendons toutes organisation ayant son siège social en Turquie.

1. Retour sur le conflit syrien :

Les Syriens ont commencé à protester dans la rue pacifiquement en mars 2011. Ils ont suivi le mouvement des Printemps arabes qui a débuté en Tunisie, en Égypte et en Lybie. Ce fut la première fois depuis des décennies qu'il y avait des manifestations hebdomadaires et puis quotidiennes dans les rues (Majed, 2020). Le mouvement de protestation a commencé dans les zones rurales, car ces populations étaient les plus affectées des effets néfastes du libéralisme et il s'est rapidement étendu aux zones urbaines (Center For Security Studies, 2012). Les manifestants réclamaient la destitution d'Assad (Majed, 2020). Les Syriens souhaitaient des droits égaux et l'arrêt des privilèges pour certaines personnes proches du gouvernement. Ils souhaitaient arrêter la société patrimoniale installée par Hafez Al Assad (Daher, 2019).

La régime a directement répondu aux manifestations en utilisant la force afin de les contrôler. En cinq mois, plus de 3000 manifestants ont été abattus, plus de 10.000 ont été arrêtés et des centaines parmi ceux arrêtés ont été tués sous la torture (Majed, 2020). Contrairement aux soulèvements qui ont eu lieu en Égypte ou en Tunisie, le gouvernement bénéficiait toujours du soutien de son armée pour contenir les manifestations (Daher, 2019). Selon Daher, cela s'explique par le fait que la plupart des personnes recrutées dans l'armée étaient des alawites et que les hauts gradés au sein de l'armée étaient bien souvent des personnes proches du Régime. Cela n'a cependant pas évité des défections au sein de l'armée, car certains ont refusé d'ouvrir le feu sur les civils.

Les défections au sein de l'armée auront fragilisé l'armée syrienne et la Syrie se transformait progressivement en un champ de guerre où les interventions étrangères se multipliaient en 2012 (Majed, 2020). Le système onusien fut paralysé, car la Russie a utilisé son droit de veto en 2011 et 2012 pour bloquer des projets de résolution et ébranler tout projet de l'ONU trouvant nécessaire une transition politique en Syrie (Majed, 2020). Par ces actions, la Russie protégeait le gouvernement syrien.

En 2012 ont eu lieu les premières batailles à Alep et Damas. Ces batailles ont permis à l'opposition peu structurée de contrôler l'est d'Alep, les banlieues sud et nord-est de Damas (les Ghoutas), les faubourgs de Damas et les régions rurales dans le nord et l'est du pays (Majed, 2020). Cette année-là, l'armée syrienne a commencé à utiliser ses forces aériennes et balistiques en ciblant les zones qui lui étaient hors de contrôle (Majed, 2020). Même si le gouvernement a aujourd'hui repris de contrôle d'une partie de ces territoires, cette région du nord-ouest est la région non contrôlée par le gouvernement, elle est contrôlée par des groupes armés non étatiques. C'est vers cette région qu'est délivrée l'assistance humanitaire transfrontalière depuis la Turquie.

Durant cet été 2012, différents pays sont intervenus au sein du conflit. L'Iran a soutenu le régime via l'intervention du Hezbollah libanais et des milices chiites iraniennes. La Turquie, le Qatar et l'Arabie Saoudite ont de leur côté soutenu l'opposition. Cet été a également été marqué par l'arrivée de djihadiste

en Syrie avec un projet d'occupation de territoire et de création d'un État islamique par la suite (Majed, 2020).

En 2013, le régime, lors de sa perte de territoire, a transgressé la seule limite fixée par l'administration d'Obama en utilisant l'arme chimique dans les deux Ghoutas proche de Damas (Majed, 2020).

L'année 2014 fut marquée par la déclaration de l'« État islamique » par son chef Abou Bakr Al-Baghdadi et l'expansion de l'organisation en Syrie et en Irak avec pour conséquence une violence accrue contre les minorités et les déserteurs (Majed, 2020). La « coalition internationale », initiée par les États-Unis lui a alors déclaré la guerre (Majed, 2020). Pendant ce temps, les combats se sont poursuivis entre forces gouvernementales et de l'opposition.

En 2015, le Gouvernement syrien et ses alliées ne contrôlaient plus que vingt pour cent du territoire à la suite de pertes conséquentes de territoire (Majed, 2020). La Russie décida alors d'intervenir militairement et a attaqué massivement les régions contrôlées par l'opposition sans distinction entre objectifs civils et militaires. Les infrastructures ne furent pas épargnées (Majed, 2020). Les infrastructures sanitaires étaient même prises pour cibles.

En 2016, les rapports de forces se sont inversés et le gouvernement avec l'appui militaire de la Russie et les milices iraniennes a repris le contrôle d'une partie du territoire en gagnant la bataille d'Alep et d'autres batailles (Majed, 2020). La Turquie a lancé une attaque contre les forces kurdes afin d'empêcher leur contrôle de la frontière et les États-Unis, en période électorale, se sont désengagés du cas syrien afin de se concentrer sur la lutte contre l'État islamique (Majed, 2020).

En 2017, les États-Unis ont intensifié leur action contre l'État islamique et ont permis aux Kurdes de reprendre le contrôle de Raqqa (Majed, 2020). En 2018, le gouvernement syrien a repris possession de la région de Deraa et des deux Ghoutas autour de Damas (Majed, 2020).

En 2019, a eu lieu la dernière offensive des forces militaires Russes et Syriennes. La Turquie avait répondu en mars 2022 afin de contrer l'assaut (Hall, 2022). Cela n'a cependant pas évité le fait que près d'un million de personnes ont été déplacées et que le nord-ouest ait perdu une grande partie de ses terres arables (Hall, 2022). Depuis 2019, les habitants du nord-ouest subissent régulièrement des attaques de la part des forces progouvernementales. En perdant ses terres arables et en forçant des milliers de syriens à trouver refuge sur une zone de plus en plus petite, le nord-ouest est une zone vulnérable et très dépendante de l'assistance humanitaire qui ne donne aucun avenir aux personnes qui y ont trouvé refuge et qui sont coincées dans des logements de fortune entre la frontière turque et la ligne de front (Hall, 2022).

La Syrie est aujourd'hui un pays fragmenté où aucune solution politique ne semble envisageable. Il n'y a aucune solution humanitaire à ce conflit, mais la réponse humanitaire est la seule réponse que les États ont trouvée afin d'apporter de l'aide aux Syriens. En raison de cette division au sein du pays due aux conflits internes, il y a deux hubs humanitaires : un hub humanitaire pour la région contrôlée par le

gouvernement et un hub humanitaire qui opère depuis Gaziantep pour délivrer de l'aide dans la région du nord-ouest, non contrôlée par le gouvernement. Tous deux ont leur propre système de coordination et de financements.

2. Description de la situation humanitaire et réponse apportée

“There are 4.4 million people living in north-west Syria, over 90 per cent of whom need humanitarian assistance. Many have needed this assistance for many years. This is 20 per cent more people in need than last year.” Mr. Martin Griffith (OCHA, 2022)

Le nord-ouest de la Syrie est la région non contrôlée par le Gouvernement syrien. Beaucoup de Syriens ont trouvé refuge dans cette région et l'aide humanitaire est le seul répit pour ces populations du nord-ouest (Hall, 2022). L'aide humanitaire est un palliatif qui limite les souffrances des Syriens de nord-ouest.

Plus de nonante pour cent de la population dépend de l'aide humanitaire pour combler ses besoins essentiels (OCHA, 2022). Pour illustrer cet argument, reprenons les mots du Coordinateur du forum NGO FORUM NWS dans le cadre de son discours au CSNU en juin 2022 pour la reconduction de la résolution qui autorise l'action transfrontalière des Nations unies : *« Across NWS, 2.8 million people are internally displaced and 1.7 million live in camps or informal settlements, cut off from basic services and left reliant on humanitarian assistance. Ongoing conflict, and resource and access constraints continue to contribute to the ongoing need for adequate shelter, infrastructure, protection, and basic services including water, sanitation, and healthcare. » Mr. Iyad Agha (NWS NGO FORUM, 2022).*

Trouver refuge pour ces déplacés en nombre est un défi majeur, particulièrement après la dernière offensive russe et syrienne. La crise du COVID 19 ainsi que la crise économique en Syrie et en Turquie n'ont fait qu'empirer la situation humanitaire (Hall, 2022). En conséquence à ces derniers événements, le nombre de personnes dans le besoin est passé de 2.8 à 3.4 millions de personnes en 2021 (Hall, 2022). Septante-cinq pour cent de ces 3.4 millions de personnes dépendent aujourd'hui de l'assistance onusienne et les opérations transfrontalières dans le cadre de la résolution de l'UNSC atteignent 85 pour cent de ces personnes (Hall, 2022).

2.1. Analyse de la Résolution de l'UNSCR 2165 et ses renouvellements

Une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, la résolution UNSCR 2165 a vu le jour en 2014 pour donner suite aux restrictions sévères du Gouvernement syrien en ce qui concerne l'acheminement dans les régions non contrôlées par le Gouvernement (UNSCR, 2014). L'adoption de cette résolution par le Conseil de sécurité autorise les opérations *cross-lines* et *cross-borders* en Syrie sans l'accord du Gouvernement syrien.

Alors que la reconduction du mandat transfrontalier de l'ONU est de plus en plus incertaine avec la menace de veto de la Russie, la nécessité du mécanisme est plus indispensable que jamais. Une grande partie des Syriens du nord-ouest dans le besoin d'assistance humanitaire dépendent de cette aide-onusienne. Il est possible de faire des estimations concernant le montant de l'aide-onusienne. Le *Syrian Humanitarian Cross Border Humanitarian Fund (SCHF)* a alloué environ 190 \$ millions en 2020, ce qui en fait le plus grand fonds de financement commun transfrontalier dans le monde (Hall, 2022). Si l'on ajoute l'aide bilatérale des Nations unies et les dons en nature au SCHF, l'aide de l'ONU à elle seule s'élevait à plus de 400 millions de dollars en 2020 (Hall, 2022). Selon Médecins du Monde, plus de 2.4 millions de Syriens ont bénéficié de l'aide humanitaire délivrée via Bab-al-Hawa. (Doctors of the World, 2022) En 2021, plus de 9500 camions contenant des produits de première nécessité sont entrés en Syrie via ce point de passage (Doctors of the World, 2022).

L'adoption de la résolution 2165 du CSNU, en 2014, et ses reconductions ont permis à la réponse transfrontalière de se développer avec le soutien de l'ONU alors que les besoins augmentaient (Hall, 2022). Nous allons analyser en détail l'accord initial et ses reconductions.

2.1.1. L'accord initial

L'accord initial permettait aux agences humanitaires onusiennes et à leurs partenaires ONG de conduire des opérations humanitaires depuis les quatre points transfrontaliers : *Bab al-Salam, Bab al-Hawa, Al Yarubiyah* et *Al-Ramtha* (UNSCR, 2014). Ces quatre points se rajoutaient aux autres points de passage déjà utilisés (The Diakonia International Humanitarian Law Centre, 2022). D'autres points ont également été définis en ce qui concerne les opérations *crosslines* (The Diakonia International Humanitarian Law Centre, 2022).

La résolution a également prévu un mécanisme de contrôle de ces opérations afin de s'assurer que les opérations aux points transfrontaliers avec les pays voisins soient d'objectif humanitaire uniquement. Pour ce faire, OCHA a créé une section indépendante qui est entièrement responsable du contrôle des envois transfrontaliers. Cette section se nomme United Nations Monitoring Mechanism (UNMM). Assurer ce contrôle des opérations était recommandé par la Russie lorsque cette résolution a vu le jour.

2.2.2. Les reconductions de la résolution et la réduction progressive de son champ d'action

En 2014, le Conseil de Sécurité des Nations unies a établi ces arrangements pour une période de six mois. Ensuite, de 2014 à 2018, la résolution a été renouvelée pour une période d'un an chaque année et les points de passages prévus dans la résolution initiale ont été conservés (The Diakonia International Humanitarian Law Centre, 2022).

Cependant, en janvier 2020, le Conseil de Sécurité a réduit l'impact de cette résolution en réduisant la période de la résolution à six mois et en retirant deux points de passages transfrontaliers : *Al-Ramtha* et *Al Yarubiyah* (The Diakonia International Humanitarian Law Centre, 2022).

En juillet 2020, après des négociations difficiles, le point de passage Bab-al-Salam a été retiré. Ce point de passage était toujours utilisé (The Diakonia International Humanitarian Law Centre, 2022). La résolution a été reconduite pour un an avec Bab-al-Hawa comme ultime point de passage transfrontalier. En juillet 2021, la résolution a été reconduite pour une année selon les mêmes conditions qu'en juillet 2022 (The Diakonia International Humanitarian Law Centre, 2022).

En juillet 2022, la résolution a été reconduite pour une période de six mois, après des négociations difficiles avec Bab-al-Hawa comme ultime point de passage transfrontalier. La Russie était réticente à la reconduction de la résolution, et a déclaré douter de son efficacité. Elle souhaite que les acteurs humanitaires investissent davantage dans une assistance humanitaire plus durable. La raison qui se cache derrière ces déclarations est le fait que la Russie, proche du gouvernement Syrien, souhaiterait que l'aide transite par Damas afin de pouvoir la contrôler (Lund, 2022).

Lorsque nous analysons les négociations autour de la reconduction de la résolution, nous remarquons que les dynamiques politiques influencent grandement la reconduction et que la politisation des affaires humanitaires est inévitable au sein du Conseil de sécurité. Cette politisation de l'aide est un véritable défi pour les acteurs humanitaires qui ne peuvent se projeter à long terme et doivent sans cesse dépenser du temps et de l'énergie pour prévoir les différents scénarios en cas de non-renouvellement de cette résolution.

En annexe 1, vous trouverez une carte des points transfrontaliers ainsi qu'un tableau montrant les points de frontières conservés lors de chaque reconduction.

2.2.3. L'importance de la reconduction de la résolution

Ne pas reconduire cette résolution menacerait la vie de millions de Syriens du Nord-Ouest. Rappelons que l'action onusienne représente 80 pour cent de la délivrance de l'aide alimentaire (Doctors of the World, 2022).

Aucun acteur ne serait capable de combler ce manque, tant l'action onusienne est importante en termes de flux financiers et d'assistance en nature (Doctors of the World, 2022). L'action de l'ONU pourrait difficilement être absorbée par les ONG internationales, car l'action onusienne est davantage « en nature » tandis que l'action des ONGI est davantage « financière ». Reprenons les mots de Mark, travailleur d'une agence onusienne, pour illustrer ce phénomène :

« from my side, there are mainly two operational challenges that would be an impediment, and one is the funding, and the other one is that the way that the UN operates in Northwest Syria is very much in kind distribution (...) Whereas international NGOs, they typically prefer to implement through cash distribution » (Annexe 15 - extrait d'entretien avec Mark, 2022)

Mais encore, si la résolution n'est pas reconduite, les ONG syriennes non autorisées à opérer par le Gouvernement syrien vont perdre leur accès vers le nord-ouest et leur existence serait menacée, étant donné que les plus petites ONG syriennes sont davantage dépendantes de l'aide-onusienne. Cela est dû

au fait que les processus et procédures pour accéder aux financements via les agences onusiennes qui sont moins stricts que ceux des ONGI.

Notons tout de même que des processus alternatifs de financement verraient le jour en cas de non-reconduction, mais leur possible réussite ou échec ne peut être évalué étant donné que ce scénario n'est pas encore arrivé.

3. Rôle des acteurs humanitaires

3.1. Organisations locales

“In contemporary contexts, in particular the Syrian crisis, the usual “big players” of Western NGOs are no longer dominating the humanitarian landscape, with local and national NGOs far outnumbering them and accounting for a significant proportion of humanitarian aid delivery” (Milton, 2020, p.149).

Avant de décrire et analyser leur rôle et leur action, il me semble important de revenir sur ce que nous entendons par organisations locales dans le cadre de la réponse humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie. Les organisations locales dans le cadre de cette recherche sont des organisations qui ont un siège à Gaziantep et qui ont des activités dans le nord-ouest de la Syrie. Ces organisations sont nées pendant la crise syrienne afin de répondre aux besoins humanitaires. Les acteurs qui dirigent ces organisations sont dans la plupart des cas des Syriens issus de la diaspora syrienne ou des Syriens qui résident en Turquie. Il n'y a aucune organisation locale active dans le nord-ouest qui est enregistrée dans le nord-ouest de la Syrie.

Depuis le début de la réponse à la crise en Syrie, les organisations locales se sont créées et la société civile locale, inexistante au début de la crise, s'est développée. Les organisations locales sont devenues compétentes et influentes. Nous comptons aujourd'hui de nombreuses ONG locales. Ces ONG locales sont de différentes tailles et leur influence et capacité à absorber des flux financiers dépend en grande partie de leur taille. Ainsi, toutes les ONG locales ne font pas face aux mêmes défis, car elles sont à des stades différents de maturité.

Les acteurs locaux ont différentes forces par rapport aux autres acteurs qui rendent leur action indispensable : l'accès physique aux populations, l'acceptation des communautés locales, l'expérience technique, une expérience de gestion de projets sur le long terme, une expérience avec les autorités locales turques (Annexe 13 - entretien avec Khaled, 2022). La capacité des acteurs locaux à fournir un retour d'expérience, des données et une expertise du terrain est largement reconnue, car ces informations sont cruciales pour la gestion de la crise (Annexe 5- entretien avec Mara et Abdullah, 2022). Les acteurs locaux sont ceux qui nourrissent les plateformes de coordination humanitaire de données et de retour

d'expérience provenant du terrain. Ils apportent ainsi une expérience technique aux différents acteurs humanitaires.

Les acteurs locaux sont ceux qui délivrent la majorité de l'aide humanitaire. Ils réalisent la plupart des programmes et projets humanitaires dans la région du Nord-Ouest en travaillant en partenariat avec les ONGI et les agences onusiennes. Les 23 plus grosses ONG syriennes délivrent septante pour cent de l'aide dans le Nord-Ouest :

« If you go speak to the SNA you have 23 of the largest SNGOs and we deliver about 70 percent of the aid » (Annexe 3 - extrait d'entretien avec Ali, 2022, p.37).

De plus, lors de mon entretien avec un acteur qui travaille pour un bailleur institutionnel occidental, celui-ci m'a confié que 26 millions de leurs fonds étaient redirigés vers les acteurs locaux, car ces acteurs locaux mettent en oeuvre les projets de nombreuses ONG et des agences onusiennes qui ne peuvent intervenir directement dans la région.

«At the end of the day, there is a tiny difference between direct funding and indirect funding because most of our funding is finally implemented by local organisations in NWS. An estimation from last year is 26 million out of the 51, more or less than we put in Syria and in NWS last year. So much of the work that we support is finally down through local implementing partners. Not directly but through INGOs or UN agencies.» (Annexe 10-extrait d'entretien avec Javier, 2022, p80)

Les organisations locales sont concentrées à répondre aux besoins du terrain et à intervenir à tout moment en cas de nouvelle urgence. Cela défie les capacités des acteurs locaux à investir dans le développement de leurs propres capacités via des formations pour leur personnel ou le développement de leurs procédures en interne. Mais encore, en opérant en première ligne au sein d'un environnement dangereux, complexe et changeant, les acteurs locaux sont ceux qui doivent faire face à de nombreux risques.

3.2. ONG internationales

De nombreuses ONG internationales sont présentes à Gaziantep, mais elles sont bien moins nombreuses que les ONG locales. Quantifier le nombre d'ONGI présente m'est impossible. Parmi les plus connues, nous pouvons noter que Care, Goal, World Vision, Global Communities, the International Rescue Committee sont présentes. La plupart des ONGI présentes sont d'origine occidentale.

Ces ONGI interviennent de différentes manières depuis Gaziantep. Certaines ONGI mettent en oeuvre des projets et programmes directement, tandis que d'autres, majoritaires, opèrent uniquement via un partenaire local. Certaines utilisent ces deux méthodes.

Les ONGI ont une connaissance fine des standards internationaux et des capacités institutionnelles qui leur permettent d'accéder plus facilement aux espaces de décisions et aux financements institutionnels. Les ONGI sont davantage représentées au niveau global grâce à leur notoriété.

Ces organisations ont également une expertise dans la gestion de différentes crises qui renforce la confiance des bailleurs de fonds envers ces organisations. Les organisations internationales ont aussi une capacité à mobiliser des ressources provenant de donateurs privés en Occident grâce à leur proximité géographique avec ce public et la capacité de rendre compte de ce qu'il se passe ailleurs, en situation de crise. Ces différents éléments constituent les forces des ONGI.

Les ONGI ont des capacités institutionnelles et une crédibilité à l'international qu'elles transmettent dans le cas où il existe une réelle relation de partenariat entre organisations. Grâce à cette relation de partenariat, les acteurs locaux renforcent leurs capacités et peuvent devenir éligibles aux financements (Annexe 7-entretien avec Helen, 2022).

3.3. Les agences onusiennes

L'action des agences onusiennes consiste principalement à un transfert de dons en nature. Les acteurs locaux sont ainsi chargés de réceptionner les camions de l'ONU et de délivrer l'aide humanitaire. Pour ce qui est des programmes des agences onusiennes, ils sont également réalisés via des partenariats entre des agences onusiennes et organisations locales et internationales.

La force des agences onusiennes est leur crédibilité et influence sur la scène internationale ainsi que leur capacité d'absorber de nombreux flux financiers qu'elles peuvent redistribuer par la suite. Ainsi, les agences onusiennes ont de l'influence sur d'autres acteurs, tels que les bailleurs institutionnels afin de les conseiller sur les orientations ou décisions à prendre. (Annexe 15 - extrait d'entretien avec Mark, 2022). Les agences onusiennes peuvent compter sur un système global avec de nombreux collègues au sein de différents bureaux et départements qui peuvent les assister ou coopérer pour avancer sur une problématique donnée :

“The strength of a UN agency is the global systems that have been created. (...) - We have a wealth of resources within the city of operation, within the country office, within the regional office, within the global office, and across a range of departments that we can then go to. The UN does this on scale. It's hard to compare the UN as a system to individual INGOs, because the international bureaucracy that's set up through the UN also comes with it this huge wealth in terms of knowledge and systems that are then transferred down” (Annexe 15- extrait d'entretien avec Mark, 2022).

Cependant, afin de conserver leur légitimité sur la scène internationale, les agences onusiennes se doivent de rester neutres, ce qui limite leur implication dans le domaine. Celles-ci doivent aussi respecter les décisions prises par les États membres.

V. Cheminement vers l'objet d'étude

1. Constats tirés lors de mon stage : Opportunités et défis de la localisation dans le cadre de la réponse humanitaire en NWS

1.1. Compréhension et mise en oeuvre de la localisation :

Depuis quelques années et grâce au travail du NGO Forum, le mot localisation et ses objectifs sont devenus plus familiers pour de nombreux acteurs (Annexe 2- entretien avec Alberto, 2022). La plupart des personnes interviewées ont une bonne conception de la localisation. Les acteurs comprennent que cette localisation ne se résume pas à l'allocation de plus de financements directs vers les organisations locales. Faire valoir l'expertise locale, reprendre le contrôle de la gestion de la crise, être repositionné au centre de la gestion de la crise sont les mots que les acteurs associent à la localisation de l'aide, au même titre qu'accéder aux financements institutionnels.

Même si le mot localisation est devenu plus familier pour beaucoup d'acteurs, nous remarquons qu'il faudrait investir davantage, car la localisation reste un sujet vague et peu concret pour les travailleurs du domaine de l'humanitaire qui ne font pas partie des sections de travail partenariats. Par exemple, lors de mes entretiens, Ali, qui est le directeur d'une grande ONG locale n'avait pas connaissance des principes de partenariats, tout comme Mohammad qui travaille pour une petite ONG locale et qui parle peu anglais (Annexe 3- entretien avec Ali, 2022), (Annexe 9- entretien avec Mohammad, 2022). Des acteurs ont souligné manquer de ressources pour mener à bien la localisation de l'aide. (Annexe 8- entretien avec Sham, 2022), (Annexe 6- entretien avec Aya, 2022).

1.2. ONG locales : accès aux financements

1.2.1. Sources de financements des ONG locales

Toutes les ONG locales ne sont pas au même niveau, et l'accès aux financements dépend de leur taille et capacité de gestion. Par exemple, les organisations bien établies depuis le début de la crise et de moyenne ou grande taille, parfois plus grandes que des ONGI, n'éprouvent aucune difficulté à accéder aux financements. Les ONG locales les plus actives et influentes ont un portefeuille très diversifié.

D'un autre côté, les critères des ONGI et des fonds de financements communs peuvent être très contraignants pour les petites ONG locales qui se voient limitées à établir des partenariats uniquement avec d'autres ONG locales afin d'obtenir des financements (Annexe 9- entretien avec Mohammad, 2022). Selon les critères d'éligibilités du SCHF, les organisations qui n'ont pas eu de projets l'année précédant la demande de financements ne peuvent être éligibles pour recevoir des fonds (Annexe 9- entretien avec Mohammad, 2022). Les ONGI ont des politiques et processus de sélection de partenaires

qui sont plus strictes que ceux des agences onusiennes. Cela s'explique par le fait que les ONGI doivent rencontrer les différents critères de l'ensemble de leurs différents bailleurs de fonds. Elles répercutent donc l'ensemble des exigences des bailleurs sur leurs partenaires. Rencontrer tous ces critères et être en règle avec la législation locale est très difficile pour les plus petites organisations locales qui manquent de ressources humaines et financières pour répondre à ces critères (Annexe 9- entretien avec Mohammad, 2022).

1.1.1. Accès aux financements institutionnels

Au niveau de l'accès aux financements institutionnels, seules deux ou trois organisations ont accès à des fonds de BHA.

Accéder aux financements directs reste une difficulté majeure pour les ONG locales. Pour ce faire, reprenons les mots d'Ibrahim, travailleur au sein d'un forum d'ONG syriennes « *They call local organizations in Geneva, and we have some Syrians going to talk and advocate, but when it comes to funding, they said stop there* » (Annexe 4- extrait d'entretien avec Ibrahim, 2022, p41). Le portefeuille de la plupart des organisations locales repose donc sur le financement via des partenariats avec les agences onusiennes et les ONGI, les fonds de financements communs. Certaines ONG locales issues de la diaspora pouvaient compter sur des fonds privés au début de la crise, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Cet accès très limité aux financements institutionnels pour les ONG locales limite la qualité des fonds qu'elles reçoivent. Les ONG locales qui reçoivent des subventions de BHA reçoivent des lignes budgétaires pour financer leurs coûts externes au projet tels que les coût administratifs ou des lignes budgétaires liées au devoir de diligences. Contrairement aux financements institutionnels, lorsque les ONG locales sont financées par des ONGI ou agence onusienne, elles ne reçoivent pas des fonds pour couvrir les différents coûts externes aux projets et programmes (Annexe 3- entretien avec Ali, 2022). Les ONG locales doivent donc dédier une partie de leur fonds propres à ces activités, ce qui limite le développement de leurs capacités institutionnelles.

1.2. L'accès et l'influence des acteurs locaux au sein des organes de décision pour les acteurs locaux

Les acteurs locaux ont gagné de l'influence au sein des clusters, des groupes de travail, et du *Humanitarian Liaison Group* (HLG). La reconnaissance de l'expertise technique des acteurs locaux leur a permis de « forcer la porte » et d'être inclus et écoutés au sein de la communauté humanitaire, particulièrement au sein des organes de coordination (Annexe 5- entretien avec Mara, 2022). D'autres facteurs ont pu jouer en faveur de cette bonne inclusion : le niveau élevé d'éducation des acteurs locaux, leur supériorité en nombre et le fait qu'ils sont ceux qui ont le meilleur accès aux terrains. Un dernier facteur considérable est le fait que la localisation est une priorité pour OCHA et son coordinateur

humanitaire, avoir un leader qui soutient la localisation aide à promouvoir la localisation, particulièrement au sein des organes de coordination de l'ONU (Annexe 14- entretien Kasper Engborg, 2022).

Cependant, cette influence locale ne se traduit pas de la même manière lorsqu'il s'agit de prise de décisions stratégiques au niveau global lors de la planification de l'aide ou d'engagements internationaux. L'influence des acteurs locaux se limite alors aux données et faits qu'ils rapportent. Pour illustrer ce constat, reprenons les mots de Mohammad, il décrit l'influence des acteurs locaux: "*They have no influence. They are considered as an implementation tool. If they had influence, they could you know, influence the decision over the renewal of the cross-border resolution, but they are not in a position to have any influence at the global level*" (Annexe 9-extrait d'entretien avec Mohammad, 2022, p74).

Les acteurs locaux se sentent exclus de ces organes de décision, car ils n'ont pas toujours accès à ces organes de décision et lorsqu'ils y sont conviés, ils se sentent peu écoutés et peu représentés (Annexe 3- entretien avec Ali, 2022). Pour illustrer ce dernier constat, reprenons les mots de Maya : "*Where is the role of local organizations in decision-making by UN agencies inclusivity in the humanitarian sector? You have it in some cases, but not necessarily for decision-making or Senior management. Local actors are there, on paper*" (Annexe 4- entretien avec Mara, 2022, p44).

Nous comprenons donc qu'il y a une distinction entre l'inclusion des acteurs locaux au sein des espaces de décision au niveau local et global. Différentes raisons peuvent expliquer ce phénomène. Davantage de décisions techniques sont prises via les organes de coordination, ces décisions font moins débat et l'expertise et les données du terrain des acteurs locaux sont suffisantes pour convaincre. D'un autre côté, l'inclusion des acteurs locaux au sein des espaces de décisions au niveau global où davantage de décisions stratégiques sont prises reste difficile. Les déconnexions observées entre les sièges et le terrain peuvent encourager ce phénomène.

2. Méthodologie, problématique et hypothèses

Maintenant le contexte posé et les observations et constats en ce qui concerne les opportunités et défis de la localisation à Gaziantep à la source de mon questionnement partagés, il est temps de communiquer la méthodologie utilisée pour réaliser ce travail et problématiser les observations exposées.

2.1. Méthodologie

Cette recherche s'inscrit dans la continuité d'un travail rédigé dans le cadre de mon master 1. C'est ce travail qui portait sur la question des partenariats dans le domaine de l'humanitaire qui m'a permis d'orienter mon mémoire sur le sujet de la localisation de l'aide humanitaire (Lejeune, 2021).

Cette recherche qualitative a vu le jour grâce à une méthode anthropologique. De ce fait, je n'ai pas défini de question de départ hypothético-déductive, car j'ai préféré une démarche empirique inductive. J'ai défini quelques variables que je voulais analyser. Pour définir les variables que je voulais analyser, des lectures préalables sur le sujet et un entretien avec le professeur Ryfman ont été nécessaires afin d'élargir mes connaissances sur le sujet.

Après avoir récolté suffisamment de données, je me suis rendue sur le terrain à Gaziantep. C'est lors d'un stage que j'ai élaboré cette recherche qui se fonde sur la consultation de littérature, des observations et des entretiens. Les observations de terrain, les entretiens et la consultation de littérature scientifique et de littérature grise sont des activités qui ont eu lieu en parallèle.

Nous allons maintenant revenir plus en détail sur la collecte d'informations pour la réalisation de ce travail.

2.1.1. Recherches bibliographiques

Le recours à la littérature fut sollicité tout au long de la rédaction de ce travail. Cela a permis de réaliser cette recherche de manière rigoureuse et analytique, en se référant aux contributions et analyses d'experts du secteur.

Dans le cadre de la première partie introductive, le recours à la littérature aura permis de rappeler les événements majeurs de l'histoire de l'aide humanitaire moderne et de contextualiser l'aide humanitaire depuis Gaziantep. Cela aura permis de mettre en évidence les moments clés de l'histoire de l'aide humanitaire moderne et de rapporter les enjeux auxquels les acteurs de l'aide humanitaire qui opèrent dans le nord-ouest font face. La collection de ces données a permis au lecteur de prendre connaissance des éléments essentiels afin de cerner au mieux la problématique de ce travail.

Dans le cadre de la partie analytique de ce dossier, le recours à la littérature m'aura permis d'élargir mes réflexions et de compléter ou appuyer les données collectées sur le terrain.

2.1.2. Observation participante

Comme déjà évoquée précédemment, la réalisation de ce travail a été possible grâce au stage de dix semaines que j'ai réalisé à Gaziantep au sein du forum d'ONG « NGO FORUM NWS ». Même si cette expérience fut très courte et que je suis consciente de n'avoir qu'une compréhension limitée des enjeux du secteur et du contexte d'opération, mon immersion au sein du secteur me permet tout de même de m'exprimer en connaissance de cause. Beaucoup de faits et problématiques relatés dans ce travail ont été observés ou vécus personnellement.

2.1.3. Entretiens informel

A Gaziantep, plusieurs entretiens informels ont été réalisés : avec des travailleurs du forum des ONGs, avec des travailleurs d'ONGs locales et avec un travailleur de l'ONU. Ces entretiens informels ont été réalisés tout au long de ma présence sur place et simultanément au recours à la littérature et à la réalisation d'entretiens semi-directifs.

Ces entretiens réalisés autour d'un verre ou lors des pauses au travail et lors de workshops m'auront permis d'élargir ma compréhension de la problématique et de construire ou modifier mes guides d'entretien pour les entretiens formels.

2.1.4. Entretiens semi-directifs

En amont de mon départ à Gaziantep, j'ai réalisé un entretien exploratoire avec le Professeur Ryfman. Cela m'a permis d'explorer les enjeux auxquels la localisation fait face et de cerner certaines questions à me poser une fois sur le terrain.

Un fois sur place, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs travaillant dans le secteur de l'humanitaire. J'ai interrogé des professionnels du secteur travaillant à Gaziantep pour des ONG locales et internationales, pour l'alliance des ONG syriennes, pour un bailleur institutionnel. La plupart de ces entretiens ont eu lieu en personne, tandis que deux d'entre eux ont été réalisés en visioconférence. Ces entretiens ont été réalisés en anglais à l'exception d'un entretien qui a été réalisé en arabe. Pour cet entretien, un collègue assurait la traduction de mes questions et des réponses de l'acteur interviewé. Deux des entretiens ont été réalisés avec le directeur du Forum des ONGs, Iyad Agha. Je dirigeais ces entretiens, il était présent pour assurer la confiance des participants et pour participer à la discussion.

Une fois rentrée en Belgique, j'ai réalisé des entretiens avec des travailleurs de l'ONU à Gaziantep pour compléter ma recherche : j'ai réalisé un entretien avec le directeur adjoint du bureau d'OCHA à Gaziantep afin d'avoir une vision transversale de la localisation et un autre avec un travailleur d'une agence onusienne. Afin de ne pas limiter cette recherche à des acteurs présents à Gaziantep et pour tenter de comprendre les déconnexions entre le siège et le terrain, j'ai également réalisé un entretien avec une travailleuse d'une ONGI française, une fois rentrée en Belgique.

L'objectif de ces entretiens était de mettre en évidence les difficultés pour rendre effectif la localisation de l'aide humanitaire et de constater les défis auxquels les acteurs sont confrontés. Ces entretiens m'auront permis de construire ma question de recherche et les hypothèses et propositions de solutions qui en découlent.

Ci-dessous, vous trouverez le résumé des entretiens effectués. Comme vous pouvez le constater, les profils ont été sélectionnés avec soin afin de représenter la diversité de la communauté humanitaire. À l'exception du professeur Ryfman et de Kasper Engborg, ces entretiens se sont réalisés anonymement et des noms d'emprunt sont utilisés. En pièce annexe, vous trouverez les retranscriptions de ces entretiens.

Tableau 1 : Liste des acteurs interrogés

| Numéro de l'annexe | Date | Noms | Fonction |
|--------------------|------------|-------------------|---|
| 1 | 4/12/2021 | Professeur Ryfman | Spécialiste en droit des associations et fondations. Chercheur sur les questions non gouvernementales et humanitaires. |
| 2 | 22/04/2021 | Alberto | Travailleur au sein de la section partenariat d'une ONGI à Gaziantep. |
| 3 | 14/03/2022 | Ali | Directeur adjoint d'une ONG locale. |
| 4 | 14/03/2022 | Ibrahim | Travailleur d'un forum d'ONG syriennes. |
| 5 | 9/03/2022 | Mara et Abdullah | Travailleurs au sein d'une ONG locale. Mara dirige la section partenariat et Abdullah travaille pour la section Compliance. |
| 6 | 17/03/2022 | Aya | Travailleuse au sein de la section partenariat d'une ONGI à Gaziantep. |
| 7 | 17/03/2022 | Helen | Travailleuse au sein de la section partenariat d'une ONGI à Gaziantep. |
| 8 | 23/03/2022 | Sham | Travailleuse au sein de la section partenariat d'une ONGI à Gaziantep. |
| 9 | 29/03/2022 | Mohammad | Travailleur d'une petite ONG locale à Gaziantep. |

| | | | |
|----|------------|-----------------|--|
| 10 | 30/03/2022 | Faizah | Travailleuse au sein de la section gestion des subventions d'une ONG locale. |
| 11 | 27/04/2022 | Javier | Travailleur pour un bailleur institutionnel à Gaziantep. |
| 12 | 30/04/2022 | Virginie | Travailleuse pour la section partenariat d'une ONGI en France. |
| 13 | 11/03/2022 | Ahmed et Khaled | Ahmed est un travailleur pour la section « programmes » d'une grande ONG locale. Khaled est le directeur de cette ONG locale. |
| 14 | 27/05/2022 | Kasper Engborg | Député adjoint du bureau OCHA à Gaziantep. |
| 15 | 1/06/2022 | Mark | Travailleur d'une agence onusienne. |

2.2. Problématisation

Une fois arrivée sur le terrain à Gaziantep, j'ai tenté de comprendre la place des acteurs locaux dans la délivrance de l'aide humanitaire, au sein des organes de coordination et de décisions stratégiques. J'ai également voulu comprendre comment était perçue la localisation de l'aide par les acteurs. Enfin, je me suis également posé des questions relatives au système de coordination mis en place par l'ONU et je me suis demandé comment les organes de coordination, très structurés et Top Down, encourageaient l'inclusion des acteurs locaux et la localisation de l'aide. Je me suis également intéressée à l'accès aux sources de financements des acteurs locaux.

Pour compléter mes premières observations émanant du terrain, des lectures sur le sujet ont été nécessaires ainsi que d'autres entretiens informels exploratoires. À la suite de mes premières recherches, j'en suis arrivée à une question de départ. Ma question de départ ou question de curiosité était la suivante : « *Quelles sont les difficultés que les ONG locales rencontrent pour accéder aux financements institutionnels et aux espaces de décisions stratégiques?* ».

Pour tenter de donner réponse à ces questions, j'ai effectué des entretiens semi-directifs et j'ai continué de réaliser des entretiens informels et des recherches bibliographiques. Dès les premiers entretiens réalisés avec des professionnels du secteur, j'ai remarqué que les travailleurs, tant au sein des agences onusiennes que des ONGI, étaient de bonne volonté et en faveur de la localisation. J'étais étonnée de voir à quel point des travailleurs d'ONG internationales étaient favorables à la localisation et les progrès que leurs organisations ont faits dans le domaine ces dernières années. Ces efforts se traduisent par différentes actions : redéfinition des principes de partenariats, redéfinition des critères de sélection de

partenaires afin d'être plus inclusif et ne pas uniquement favoriser les grosses ONG locales avec de bonnes capacités de gestion, soutenir les ONG locales en investissant dans leur capacité institutionnelle ... Pourtant, malgré ces efforts, mettre en œuvre la localisation restait difficile et les acteurs locaux étaient peu optimistes quant aux progrès de la localisation.

Ces constats m'ont permis de me questionner sur les difficultés que rencontrent les acteurs pour mettre en œuvre la localisation. Différentes questions ont émergé de cette réflexion : « *Quels sont les défis auxquels la localisation fait face ?* », « *Quelles sont les lacunes du Grand Bargain ?* », « *Comment expliquer les déconnexions de l'humanitaire au niveau global par rapport au niveau local ?* », « *Comment expliquer la bonne inclusion des acteurs locaux au sein des organes de coordination par rapport aux organes de décisions globales où ils sont peu représentés ?* ».

À la suite de ces réflexions sur la question de localisation, ma question de recherche a finalement fait surface et est la suivante : « Des intentions à la mise en œuvre : quels sont les défis rendre effectif la localisation de l'aide humanitaire dans le cadre de la réponse humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie ? ». Afin de tenter de répondre à cette question, j'avance différentes hypothèses.

En premier lieu, je souligne que des problèmes structurels limitent la mise en œuvre de la localisation de l'aide humanitaire. Pour répondre à cette hypothèse, je vais me concentrer sur deux problèmes structurels ; peu de financements directs sont dédiés aux ONG locales et les capacités des bailleurs se voient limitées.

En second lieu, j'éclairerai le lecteur sur les problèmes organisationnels qui confrontent la réalisation de la localisation de l'aide humanitaire. Dans un premier temps, je mets en question les pratiques des organisations. En effet, la structure des organisations internationales et leurs systèmes en place n'encouragent pas une réflexion transversale pour des sujets comme la localisation de l'aide qui est un processus qui nécessite une approche transversale. De plus, le manque de coordination entre bailleurs complique l'accès aux financements pour de nombreux acteurs. Ensuite, je mettrai en évidence que le système humanitaire est trop peu structuré et trop standardisé pour encourager la localisation.

Ensuite, je soulignerai que le manque de moyens financiers au sein du secteur rend difficile la localisation. Pour éclairer le lecteur sur cette hypothèse, je me concentrerai sur le manque de moyens pour mettre en œuvre la localisation et le déficit de programmes de développement des capacités institutionnelles.

En dernier lieu, je rappellerai que le système humanitaire encourage et maintient les inégalités structurelles.

À la suite de l'exposition des défis auxquels la localisation fait face dans le nord-ouest de la Syrie, différentes pistes de solutions seront proposées.

2.3. Limites de la recherche

Avant de passer à la phase analytique du travail, il est important de mettre en évidence les limites de ce travail.

Tout d'abord, la durée de mon stage était très courte et le contexte d'opération complexe. Je suis consciente que je n'ai pas une vision complète des difficultés auxquelles la localisation fait face.

Ensuite, étant donné ma position de stagiaire, je n'ai pas pu accéder aux organes de coordinations tels que les clusters ou le HLG. Je n'ai pas accédé aux espaces de décisions en ce qui concerne la planification de l'aide humanitaire tout comme par exemple, la conférence ministérielle pour la Syrie (ECHO) ou les réunions en préparation du *Humanitarian Response Plan* de l'ONU. Je n'étais également plus sur place lors de la mise en place des groupes de facilitation dans le cadre du GB 2.0. Pour traiter de ces sujets, cette recherche s'appuie uniquement sur des entretiens.

Mais encore, le fait que je ne parle pas arabe ne m'a pas permis de comprendre de nombreuses conversations informelles sur mon lieu de travail. Le recours à un collègue pour traduire les échanges lors d'un entretien a d'ailleurs été nécessaire. Lors de l'entretien avec un collègue syrien pour traduire, j'ai pu remarquer que le fait que je ne sois pas Syrienne pourrait être une barrière, car la communication aurait pu être plus facile et certains acteurs auraient pu m'accorder plus de confiance.

VI. Tentative d'analyse : Mise en évidence des défis auxquels la localisation fait face au nord-ouest de la Syrie

1. Limites structurelles

1.1. Peu de financements directs sont alloués aux ONG locales

Comme évoqué précédemment, très peu de financements directs sont alloués aux organisations locales. Même si le montant des fonds alloués aux acteurs nationaux et locaux a augmenté depuis le WHS, la proportion des fonds qui est directement accordée aux acteurs locaux n'a pas quasiment pas changé et était de 3.1% en 2020 contre 2.8% en 2016 (USAID, 2021).

Ce manque de financements directs limite le développement des ONG locales pour la plupart d'entre elles. Les financements reçus directement via des bailleurs institutionnels sont de meilleure qualité que les fonds reçus en travaillant en partenariat avec une autre organisation qui délivre de l'aide humanitaire. Par conséquent, ce manque de financements directs renforce les inégalités structurelles auxquelles font face les acteurs locaux. La main qui donne étant toujours au-dessus de celle qui reçoit, les ONG locales ne se considèrent pas toujours comme partenaire égal lorsqu'elles sont financées par d'autres organisations. Cela peut pousser les ONG locales à s'internationaliser pour répondre aux critères des bailleurs en ayant par exemple un siège en Europe et en opérant à plusieurs endroits. Cela provoque l'effet inverse que celui voulu par la localisation car, en s'internationalisant, ces organisations perdent leur ancrage local.

Les développements de fonds de financement communs sont censés contrer ce phénomène et encourager l'accès aux financements de qualité pour les acteurs locaux. Cependant, différentes barrières empêchent l'accès à ces fonds de financements communs. Par exemple, les critères d'éligibilités du ERF tout comme d'autres fonds communs tendent à exclure les plus petites organisations, car les procédures à réaliser pour accéder aux financements sont lourdes (Groupe URD, 2017). Mohammad m'a confié lors de notre entretien que son organisation ne remplissait pas les conditions pour bénéficier du fond commun SCHF directement, car elle rencontre des difficultés administratives à obtenir les permis de travail et vu que leur organisation date de 2016, ils n'ont pas non plus le nombre requis d'année d'expérience de réalisation de projets dans le nord-ouest de la Syrie (Annexe 9- entretien avec Mohammad, 2022).

1.2. Capacités limitées des bailleurs institutionnels:

Le montant alloué par les bailleurs institutionnels représente une grande partie de l'aide humanitaire. En 2021, les États ont alloué 2,2 milliards d'USD à la réponse humanitaire en Syrie (pour les deux hubs humanitaires), ce qui correspond à 76.5 % de tous les flux d'aide humanitaire internationale (OCHA, 2022). Dans cette section, nous allons nous intéresser aux bailleurs institutionnels et mettre en évidence les limites auxquels ils font face pour financer les acteurs locaux.

1.2.1. Contraintes légales

Les bailleurs institutionnels ont parfois des contraintes légales, liées à leurs systèmes et parlements qui les empêchent d'allouer des fonds aux organisations locales. Par exemple, pour être partenaire d'ÉCHO, il est nécessaire d'être accrédité et pour obtenir cette accréditation, avoir un siège social au sein de l'UE est requise (Annexe 11- entretien avec Javier, 2022). De plus, certains bailleurs, tels que ECHO n'ont pas la possibilité de financer des projets pour une durée supérieure à un an. Cela empêche les organisations à conclure des partenariats stables qui s'inscrivent dans la durée et susceptibles de promouvoir la localisation de l'aide via davantage de confiance et partenariats entre organisations.

Les bailleurs de fonds sont contraints de suivre les orientations de leurs gouvernements respectifs qui exigent de plus en plus de rapportage, de preuves, de gestion des risques, de traçabilité et de garanties contre le terrorisme (Annexe 12- entretien avec Virginie, 2022). Répondre aux législations des bailleurs demande un travail administratif supplémentaire que les acteurs locaux peuvent être incapables de fournir (OCDE, 2017). Dans d'autres cas, les acteurs locaux peuvent être réticents à l'idée de fournir les informations demandées aux bailleurs pour des raisons sécuritaires et ne pas répondre à des appels d'offres (OCDE, 2017), (Start Network, 2016).

1.2.2. Les politiques en matière de mitigation des risques des bailleurs défient la localisation de l'aide

Les risques sont inhérents au secteur de l'humanitaire étant donné le contexte d'opération. Les problèmes liés aux risques sont au centre de nombreuses réunions des acteurs, y compris le GB (Here Geneva, 2020).

Depuis quelques années, les bailleurs ont investi dans la mitigation des risques en développant des outils et des systèmes de contrôle (Here Geneva, 2020). Ces exigences peuvent entrer en contradiction avec les objectifs du GB signés par les bailleurs et rendent difficile la localisation de l'aide. Pour illustrer ce phénomène, nous allons démontrer les effets de l'orientation de la mitigation des risques des bailleurs sur la mise en œuvre de la localisation de l'aide.

En cas de situation de crise complexe, les acteurs locaux sont les premiers répondants et ils encourent le plus de risques. Au nord-ouest de la Syrie, ce sont eux qui délivrent la majorité de l'aide humanitaire.

Dans ce cas précis, la localisation de l'aide coïncide avec un transfert de risque vers le partenaire local, moins préparé pour faire face aux risques en termes de moyens et de procédures (Groupe URD, 2017).

Les acteurs du secteur de l'humanitaire reconnaissent qu'aujourd'hui le secteur est plutôt caractérisé par le « transfert des risques » que le partage des risques (Here Geneva, 2020). Dans les pratiques, les acteurs ont tendance à pousser les risques en aval vers le partenaire qui exécuté (Here Geneva, 2020). Le rapport d'USAID (USAID, 2021), rapporte que de nombreux acteurs internationaux reconnaissent transférer différents types de risques sur leurs partenaires locaux. Ainsi, les acteurs locaux doivent assumer un grand nombre de risques sans le soutien nécessaire.

Lors du GB, les organisations ont accepté de discuter davantage sur la question, et le concept de « partage des risques » a vu le jour lors de ces discussions (Here Geneva, 2020). Lors de mon stage, la notion de « partage des risques » était également au cœur des discussions. Les acteurs souhaitent un meilleur partage des risques, en particulier en ce qui concerne le devoir de vigilance du personnel et une meilleure localisation (Here Geneva, 2020).

Cependant, pour les bailleurs, leur compréhension des risques est davantage financière et se concentre principalement sur la prévention de la corruption, étant donné leur devoir bonne gestion de l'argent public (Here Geneva, 2020). Les bailleurs et les gouvernements ont une conception des risques bien différente des organisations humanitaires qui délivrent l'aide. D'ailleurs, leur conception des risques les encourage à les transférer.

En résultat de cette gestion de la mitigation des risques, au cœur de toute relation, entre bailleurs et ONGI et, ou ONG locales, les capacités des acteurs locaux sont limitées étant donné qu'ils doivent absorber le plus de risques. La relation de partenariat entre les partenaires est également affectée, car les critères de recevabilité et de rapportage en vue de mitiger les risques rendent difficile la création d'une relation de partenariat équitable basée sur la confiance comme le voudraient les principes de partenariats et la localisation de l'aide.

« On est dans une gestion des risques financiers et de groupe pour l'organisation qui signe le contrat et cela induit une posture d'auditeur et de contrôle de ce risque dans la relation avec les partenaires qui pour du coup n'est plus fondé sur la confiance ou la recevabilité réciproque, principe qui devient de plus en plus une relation de sous-contractants. » (Annexe 12- extrait d'entretien avec Virginie, 2022, p92).

En guise de conclusion de cette section, nous pouvons avancer l'hypothèse que cette manière de mitiger les risques de la part des bailleurs institutionnels va à contrecourant de la localisation de l'aide. Cette posture des bailleurs limite le développement des capacités des acteurs locaux. Cela défie également la relation de confiance entre les partenaires qui nécessite plus d'autonomie et de liberté entre les partenaires. Ces pratiques produisent des effets pervers, car elles encouragent les rapports de pouvoir. Enfin, nous pouvons noter que les exigences en termes de rapports sont lourdes pour les partenaires

et ce temps investi à répondre aux exigences de bailleurs ne peut être investi ailleurs. Au plus nous resterons dans cette logique, au moins la localisation avancera.

1.2.3. Ressources des bailleurs institutionnels limitées

“Donors are driven to provide large grants to a select number of large and ‘trusted’ organizations, rather than funding more decentralized models that entail some risk” (Start Network, 2016).

Les bailleurs institutionnels n’ont pas les capacités de gérer beaucoup de petites allocations auxquelles les acteurs locaux pourraient bénéficier (ICVA, 2016). Cela s’explique par un manque de ressources humaines et les processus bureaucratiques lourds en interne qui encouragent les bailleurs à octroyer de grosses allocations à plus faible fréquence (USAID, 2021). Dans le même ordre d’idée, les bailleurs préfèrent avoir un petit nombre de partenaires et n’étendent pas fréquemment le nombre de ces derniers (Annexe 3- entretien avec Ali, 2022).

2. Limites organisationnelles :

2.1. Au niveau des organisations :

2.1.1. Hypothèse : La structure des organisations internationales et le mode de gestion des ONGI n’encouragent pas une réflexion transversale au sujet de la localisation et de son exécution

La division du travail au sein des ONG est forte et l’autorité de la direction est plutôt faible. Les travailleurs ont ainsi une grande marge de liberté dans leur travail et les organisations se composent de différents départements : gestions des fonds, gestion des partenariats, plaidoyers ...

La localisation est une problématique transversale. Pour sa bonne exécution, la réflexion autour de la localisation doit avoir lieu au sein de tous les départements des organisations. Jan Engeland a rappelé cette nécessité lors de la réunion annuelle du GB : *« Discussions needs to take place at all levels and in all parts of our organizations – we need to remind our colleagues of this process and our commitments »* (UNHCR, 2022). Un bon leadership au sein des organisations est nécessaire pour introduire des politiques et procédures au sein des organisations et définir les objectifs transversaux que les organisations souhaitent atteindre en termes de localisation de l’aide.

Lors de mon stage, j’ai pu remarquer des déconnexions et un manque de partage d’informations entre les différents départements des organisations au sujet de la localisation de l’aide et d’autres sujets en lien avec celle-ci. Ainsi, bien souvent, les sections « partenariats » des organisations sont les plus informées au sujet de la localisation et des initiatives de la communauté humanitaire en ce sens. Cependant, les autres sections sont peu informées à ces sujets et ont une compréhension plus limitée de la localisation, ce qui limite leur capacité d’agir en accord avec l’agenda la localisation de l’aide.

Nous comprenons ainsi comment la structure des organisations et un manque de leadership au sein des organisations peuvent rendre difficile la réalisation des problématiques, telles que la localisation de l'aide, qui nécessitent une approche transversale au sein des organisations (OECD, 2014).

2.1.2. Un manque de coordination et d'alignement entre les bailleurs institutionnels rend difficile l'accès aux financements institutionnels

Un des objectifs du GB visait à harmoniser les procédures et politiques des bailleurs institutionnels afin de faciliter l'accès aux financements pour les organisations. Répondre aux appels d'offres des bailleurs est un processus bureaucratiquement lourd, qui demande du temps aux organisations.

Les organisations se plaignent aujourd'hui du manque de coordination des bailleurs qui complique la tâche. En effet, les bailleurs ont des calendriers différents et des critères différents et parfois contradictoires. Les documents destinés aux appels d'offres sont également très différents.

Ci-dessous, vous trouverez deux extraits d'entretiens. Un extrait de l'entrevue réalisé avec Sham qui confirme le ressenti des acteurs sur le sujet et un extrait d'un entretien avec un travailleur pour bailleur institutionnel qui reconnaît le manque de coordination entre bailleurs institutionnels.

“It is an actual struggle we are facing with our partners: the very different not aligned requirements from the donors. (...) They have way too different requirements that don't align on different donors. I mean compliance requirement, programmatic priorities. Even like planning requirements, each donor is thinking to what they want and sometimes It can be really on the expense of the partner themselves. They need to cover certain allowed costs from their sides” (Annexe 3- extrait d'entretien avec Sham, 2022, p57).

“Again, an important point where I think that maybe as donors we can do better: it is to have more mainstream things. We have different funding cycles. (...) We have different in place for proposals” (Annexe 11- extrait d'entretien avec Javier, 2022, p83).

2.2. Au niveau du système humanitaire

2.2.1. Le système humanitaire est trop standardisé

Le système humanitaire est devenu standardisé et de plus en plus complexe ces dernières années. Les organisations internationales utilisent des normes, des lignes directrices, des mécanismes de contrôles et de nombreux processus pour répondre aux différentes crises humanitaires de manière efficace et prévisible.

Les acteurs internationaux tendent à imposer les mêmes critères aux organisations locales, lorsqu'ils établissent les exigences du partenariat ou lorsqu'ils analysent les capacités de ces acteurs par exemple. Cela conduit à une perte de diversité au sein du secteur ; cette diversité est pourtant cruciale, car les acteurs locaux et internationaux ont des forces et faiblesses différentes. Imposer des critères propres aux

organisations internationales aux acteurs locaux, tend à limiter les capacités d'actions de ces derniers. Un extrait d'entretien au sein d'un article du Groupe URD illustre bien ce phénomène : « *La réponse locale à une grande catastrophe est souvent rapide et adaptée au cours des premières 24 à 48 heures (..) Les ONG locales savent se déplacer rapidement, arrivent avec quelques ressources et commencent les opérations. (...) Pourquoi demander un cadre logique et un plan d'action lorsqu'il n'y a aucune information et que le temps est une ressource cruciale ? La flexibilité est la clé.* » (Groupe URD,2017,p4)

Un autre effet pervers au système humanitaire trop standardisé est le fait que les acteurs internationaux manquent de flexibilité pour s'adapter aux réalités du terrain changeantes. Ces acteurs conservent alors des approches rigides face aux partenaires locaux qui réclament plus de flexibilité liée aux programmes qu'ils réalisent et en termes de flexibilité des processus. Notons tout de même que certains bailleurs institutionnels sont plus rigides que d'autres à ce niveau. Ce manque de flexibilité limite les capacités d'action des acteurs locaux, car ils doivent assumer seuls les imprévus lors de la réalisation d'un projet ou programme.

2.2.2. *Le système humanitaire est trop peu structuré*

Lors des entretiens réalisés, j'ai pu remarquer que les acteurs regrettent un manque de politiques et processus au sein de la communauté qui structure les rapports entre les acteurs.

Tandis qu'une bonne coordination entre acteurs existe dans le domaine de la coordination de l'aide humanitaire grâce aux systèmes mis en place par les NU, nous observons qu'en ce qui concerne les décisions plus stratégiques et transversales en lien avec la planification de l'aide et les directions à prendre sur des sujets tels que la localisation, il y a peu de coordination entre les acteurs. Il n'y a pas non plus vraiment une autorité comme au sein des mécanismes de coordination pour guider les acteurs.

Ce manque de structure et de leadership n'encourage pas une coordination entre les acteurs au sein de la communauté humanitaire. Cela engendre diverses conséquences sur la mise en oeuvre de la localisation de l'aide. Pour illustrer ce phénomène, nous allons nous concentrer sur le Grand Bargain.

Selon l'étude indépendante sur le GB de 2021, le cadre de gouvernance du GB s'est amélioré depuis 2016, étant donné le nombre de membres qui ne cesse d'augmenter. La personne désignée à la tête de cet accord et les membres du Groupe de Facilitation du GB ont assumé ce rôle de leadership en dirigeant les groupes de travail (*Humanitarian Policy Group, 2021*). Ces personnes ont délaissé l'agenda et les priorités de leurs institutions afin de mener à bien cette fonction. Cependant, les ressources mobilisées par ces acteurs ne sont pas suffisantes pour assurer ces différents niveaux de leadership vu les difficultés auxquelles ils sont confrontés pour mener à bien leur mission : difficultés liées aux enjeux et agendas, les blocages techniques et politiques (*Humanitarian Policy Group, 2021*).

Les différents mandats des organisations ainsi que la diversité de leurs objectifs conduisent parfois à des blocages politiques pour prendre des décisions tout comme dans le cadre de l'accord du GB. Par crainte

de faire le premier pas, le statu quo est préféré à l'action (*Humanitarian Policy Group, 2021*). Des ressources sont manquantes au sein d'un accord tel que le GB pour encourager les négociations bilatérales ou en plus grands groupes entre acteurs afin d'aboutir à des résultats (*Humanitarian Policy Group, 2021*).

3. Manque de ressources financières

Tout comme évoqué précédemment, le manque de financement pour assurer le leadership dans le cadre de l'accord du GB défie la bonne mise en oeuvre de la localisation de l'aide. Dans cette section, nous allons mettre en évidence deux conséquences de ce manque de ressources disponibles.

3.1. Déficit de programmes de développement des capacités institutionnelles

Lors de mes interviews, j'ai remarqué que les acteurs locaux étaient très compétents et dotés de connaissances et savoir-faire complémentaires à ceux des agences internationales. Ceux-ci ne réclament donc plus de développement des capacités « orienté projet ». Les acteurs locaux souhaitent davantage des programmes du développement des capacités institutionnelles afin de leur permettre de développer leurs capacités institutionnelles et leurs systèmes en interne

Peu de bailleurs financent des programmes dédiés aux développements des capacités des acteurs locaux. Lorsque je me suis entretenue avec Javier, celui-ci m'a confié que son organisation n'investissait pas davantage dans ce domaine, car leur mandat était de répondre aux besoins humanitaires et non de développer les capacités des institutions (Annexe 11 – entretien avec Javier, 2022).

Les ONGI ont pris des initiatives en finançant des projets de développement des capacités, mais elles sont limitées en termes de ressources propres. Le manque d'investissement dans le domaine cause un déficit d'offre de programmes de développement des capacités adapté aux besoins des acteurs locaux

“The donors will keep talking about localisation and capacity building, but we can't find the funding for it because the donors are rejecting any kind of capacity building which is not related directly to the project and activities themselves” (Annexe 7 – extrait d'entretien avec Aya, 2022, p47).

D'autres raisons peuvent expliquer ce déficit de programmes de développement des capacités de la part des ONGI: un manque d'intérêt, un manque de soutien de la part de leurs bailleurs institutionnels, ou une stratégie de maintien des acteurs internationaux envers les acteurs locaux afin d'encourager le statu quo dans le secteur et éviter la croissance des acteurs locaux (Coordination Sud, 2019).

“If you see how an INGO is building the capacity of an LNGO they focus on the scale or areas that would help LNGO to respond to their program in a more effective way and don't focus on other areas : funding, fundraising, internal management, and so on which could enable LNGO to be a stand-alone organisation and apply for fund directly” (Annexe 7- extrait d'entretien avec Helen, 2022, p. 50).

En guise de conclusion, retenons les mots de Marc Lowcock : *« Malgré les bonnes intentions, le système humanitaire est toujours configuré pour donner aux personnes dans le besoin ce que les agences internationales et les bailleurs de fonds pensent être le mieux, et ce que nous avons à offrir, plutôt que de donner aux gens ce dont ils disent eux-mêmes avoir besoin »* (Fomunjong, SD).

3.2. Investissement insuffisant dans les programmes d'appui et de contrôles

Lors de mes entretiens, j'ai remarqué que beaucoup d'acteurs manquent de soutien et de conseils pour rendre effectif la localisation de l'aide et favoriser le changement au sein de leurs organisations. Lors de mon entrevue avec Aya (Annexe 6-entretien avec Aya, 2022,), celle-ci m'a confiée que la localisation est un mot valise et qu'elle ne sait pas vraiment comment mettre en œuvre la localisation de l'aide.

“Localisation is a tricky word; it is not clear. No one really understands what localisation is and how to implement it” (Annexe 6-extrait d'entretien avec Aya, 2022, p48).

« From my side if we need to make the GB a reality, at any place, any organization... So, to push it forward, I think that we need a clear path, a milestones.”(Annexe 13- extrait d'entretien avec Khaled, 2022, p101)

Lorsque je me suis entretenue avec Sham (Annexe 8 – entretien avec Sham,2022), celle-ci m'a confié qu'en tant qu'ONGI, elle trouverait nécessaire le soutien d'organes externes pour rendre effectif la localisation de l'aide.

“Not all the work shall be on the donor agencies and the pass through entities, it should also be some perhaps some external resources : trainings, consultant training companies. As INGO we cannot invest all human and financial resources on capacity building.” (Annexe 8 – extrait d'entretien avec Sham,2022,62).

4. Les dynamiques de pouvoir

“The humanitarian system as it materialised in the nineteenth century and as we know it today is often perceived as a neo-colonial, imperial and neoliberal enterprise where countries from the Global North unequally dominate and dictate the rules of the game” (Roepstorff, 2020, p186)

Le système humanitaire encourage et maintient les rapports de pouvoirs et les inégalités structurelles desquelles les acteurs locaux sont les premières victimes. Selon le rapport d’USAID, derrière les barrières structurelles et organisationnelles pour rendre effectif la localisation de l’aide humanitaire, se cachent des dynamiques de pouvoirs entre les acteurs que limitent les résultats des réformes clés du secteur (USAID, 2021). Pour encourager la localisation de l’aide, il est nécessaire d’être conscient de ces dynamiques afin de permettre des changements au sein du système en considérant les résistances systémiques, structurelles et des acteurs à l’agenda de la localisation de l’aide. Lors de ma recherche à Gaziantep, j’ai pu relever quelques-unes de ces dynamiques de pouvoir qui limitent la localisation de l’aide. Nous allons les aborder dans cette section.

Tout d’abord, l’architecture humanitaire est très internationalisée et peu inclusive des structures locales. Même si à Gaziantep les acteurs locaux sont bien intégrés au sein des organes de coordination, l’architecture de l’aide humanitaire reste dirigée par le Nord et est très occidentalocentrée avec les acteurs internationaux et des structures telles que l’IASC qui y sont très influentes.

« The international architecture for coordinating human response is so internationalized and not very easy to adapt to local structures. Not easy, unfortunately, it has been our biggest obstacle. I have been in operations, including in the Philippines, where in responding to typhoons, where I have seen this international architecture destroying everything locally and taking away local ownership of the response to such a degree that the government at one point simply just ignored us and was just waiting for us to leave the country and then told us afterwards that we will never invite you back here again” (Annexe 124- extrait d’entretien avec Kasper Engborg, 2022, p124).

Cette architecture très occidentalocentrée de l’aide humanitaire n’encourage pas le changement en faveur de la localisation et d’une meilleure inclusion et participation des acteurs locaux aux prises de décisions. Il est difficile pour les acteurs locaux d’accéder aux espaces de décisions et d’influencer au sein de ses organes. Lors de mon stage, une phrase échangée avec un collègue me reste en tête : celui-ci m’expliquait que les décisions techniques et de coordination étaient prise à Gaziantep avec les acteurs locaux tandis que les décisions plus stratégiques étaient prises à un autre endroit, au niveau global sans les acteurs locaux. Nous constatons donc que le système et l’architecture de l’aide humanitaire encouragent les déconnexions entre le niveau local et global.

Le fait que la majorité des flux financiers de l'aide soient dirigés vers des acteurs d'origine occidentales au détriment des acteurs locaux renforce ces inégalités structurelles entre acteurs, car les acteurs locaux n'ont pas accès aux ressources nécessaires pour se développer et être influents sur la scène internationale. De plus, ils sont obligés de travailler en partenariat avec des organisations intermédiaires telles que les ONGI ou les agences onusiennes, ce qui renforce ces dynamiques de pouvoir. Reprenons les mots d'Ali que nous exprime son ressenti à ce sujet :

“We cannot compete with INGOs because they are getting the money from the donors, and we have to work with them whether we like it or not, and it is often: you have to speak with somebody of an INGO and you think they have a shitty experience. (...) But you have to say “yes sir yes ma'am” to please them, so we do not lose the project” (Annexe 3- extrait d'entretien avec Ali, 2022, p30).

L'absence de règles au sein du secteur renforce ces dynamiques de pouvoir et d'intérêt. Ce manque de « règles du jeu » encourage les relations asymétriques entre les différents acteurs en fonction de leur taille, de leur mandat et de leur capacité d'influence (Here Geneva, 2020). Pour illustrer ce phénomène, Faiza, travailleuse pour une ONG locale, m'a rappelé à l'occasion d'un entretien, que toutes les organisations ne partagent pas les risques de la même façon et que la relation de partenariat diffère d'une organisation à l'autre. En tant qu'ONG locale, elle reconnaît être délaissée dans certains cas pour faire face aux risques du secteur.

« Regarding risk transfer or risk sharing, risk sharing is not seen in every partnership. I will take the example of taxes: there was a change in the regulation to export to Syria, and we needed to pay tax even if it was sent for humanitarian purposes. We went partner to our partner and said we couldn't avoid paying tax. We knew the donor regulation, which says it is fine if we need to pay tax, we should comply with the local law. The INGO said no, we couldn't accept that (...) this is your risk and deal with it, they said” (Annexe 10- extrait d'entretien avec Faizah, 2022, p71).

Enfin, n'oublions pas que l'agenda de la localisation nécessite des changements au sein du système et un repositionnement des acteurs internationaux. Même si elle a été peu étudiée et peu observée à Gaziantep, car les acteurs interrogés semblaient tous soutenir l'agenda de la localisation de l'aide humanitaire, l'hypothèse que les acteurs internationaux soient réticents aux changements en faveur de la localisation et préfèrent le statu quo reste à considérer.

VII. Solutions hypothétiques pour surmonter ces défis

1. Améliorer l'accès des acteurs locaux aux financements de qualité

En plus de plaider pour encourager l'augmentation des financements directs dirigés vers les ONG locales, d'autres initiatives sont possibles. Nous allons vous détailler comment les bailleurs et les ONGI pourraient encourager l'accès aux financements de qualité pour les acteurs locaux. Ensuite, nous analyserons comment le développement des Fonds communs de financements renforce la qualité et la quantité de fonds alloués aux organisations locales.

1.1. Les ONGI peuvent promouvoir l'accès des acteurs locaux aux financements de qualité

Même si les ONGI ne peuvent pas promouvoir seules la localisation, elles peuvent jouer un rôle important en étant un intermédiaire entre leurs bailleurs de fonds institutionnels et leurs partenaires de mise en œuvre. Lors des entretiens, j'ai pu constater que certaines ONG internationales ont revu ou sont en train de revoir leurs processus de sélection pour être plus inclusives envers les plus petites organisations locales et encourager la localisation (Annexe 6 – entretien réalisé avec Aya,2022), (Annexe 2 – entretien réalisé avec Alberto,2022), (Annexe 7 – entretien réalisé avec Helen,2022).

Les ONGI peuvent renforcer la confiance et le dialogue entre les ONG locales et les bailleurs. Pour ce faire, les ONGI peuvent convier les partenaires locaux aux réunions avec les donateurs. Cela encouragera également une approche plus locale.

Les ONGI pourraient assurer un rôle de médium entre les organisations locales et les bailleurs de fonds en transférant une partie des financements reçus aux organisations locales avec des lignes budgétaires pour que ces organisations locales puissent couvrir leurs coûts indirects. Peu d'ONGI transfèrent une partie du budget qu'elles reçoivent des bailleurs pour leurs coûts de fonctionnement.

Les ONGI peuvent favoriser les partenariats sur le long terme avec des ONG locales. Cela donnera une certaine sécurité et durabilité à ces organisations qui pourront investir davantage dans leurs capacités (Annexe 9– entretien réalisé avec Mohammad,2022).

Toutes ces initiatives sont simples à mettre en œuvre sur le plan pratique. La difficulté réside dans le fait que celles-ci nécessitent un repositionnement des ONGI au sein du secteur afin de dépasser leurs craintes de pertes de pouvoir, de financement et d'influence ou de raison d'être.

1.2. Les bailleurs institutionnels peuvent promouvoir l'accès des acteurs locaux aux financements de qualités

Lorsque je me suis entretenue avec Javier, celui-ci m'a rapporté que la localisation de l'aide n'était pas une priorité première pour son organisation par rapport à son mandat premier qui est de porter assistance (Annexe 11 – entretien réalisé avec Javier,2022). Ce manque de priorisation de la question de la localisation à l'agenda des bailleurs rend difficile son exécution. Javier m'a également confié que ce n'était pas du ressort du bailleur d'imposer des critères déterminant la relation de partenariats entre l'organisation qui reçoit les financements institutionnels et celle qui réalise les projets. Il est convaincu qu'il faut laisser de la liberté aux organisations, même s'il reconnaît qu'imposer quelques critères permettrait peut-être de mieux réaliser la localisation de l'aide.

Nous observons ici que les bailleurs ne veulent pas interférer dans les relations que leurs partenaires ont avec les organisations locales qui portent assistance. Je suis cependant convaincue que les bailleurs de fonds peuvent influencer positivement réalisation de la localisation de l'aide, étant donné leur influence au sein de la communauté humanitaire. Ci-dessous nous allons exposer quelques initiatives que les bailleurs pourraient prendre pour encourager la localisation de l'aide.

Les bailleurs de fonds pourraient demander aux organisations qu'ils financent de respecter les principes de partenariats, d'imposer le transfert d'une ligne budgétaire pour couvrir les coûts administratifs ou des frais en lien avec la protection du personnel. Les bailleurs peuvent également fixer des règles en termes de partage des risques.

“I think the best thing is not the local capacity building, this is high rules from the donors. Without that, we cannot achieve localization. So we need to have more rules to promote localization, for instance, on risk sharing” (Annexe 4 - extrait d'entretien réalisé avec Ibrahim , 2022, p36)

Les bailleurs institutionnels peuvent renforcer leur coordination entre eux afin d'uniformiser leurs procédures et calendriers (Annexe 11 – entretien réalisé avec Javier, 2022). L'objectif serait de simplifier le travail pour les organisations qui répondent aux appels d'offres et ainsi permettre l'accès aux financements à un plus grand nombre d'ONG. Nous entendons par uniformisation des processus, le fait que les bailleurs harmonisent leurs calendriers et leurs critères pour répondre aux offres, sans pour autant que ceux-ci imposent les mêmes critères, afin de conserver une diversité au sein de la communauté.

Les bailleurs peuvent également promouvoir la localisation en donnant de la valeur aux démarches en lien avec la localisation de l'aide dans leurs appels d'offres. Faizah a mis en évidence lors d'un entretien que les bailleurs posent des questions en lien avec la localisation de l'aide et le respect des principes des partenariats aux ONGI au sein des appels d'offres (Annexe 10 – entretien réalisé avec Faizah, 2022). Cependant, cette dernière regrette qu'aucun suivi ne soit assuré par les bailleurs quant au respect de ces

principes. En encourageant les initiatives en lien avec la localisation de l'aide au sein des appels d'offres, et puis en contrôlant la bonne exécution de ces initiatives, les bailleurs peuvent encourager la localisation de l'aide.

Les bailleurs ont déjà consulté les organisations locales, de manière formelle ou moins formelle : encourager et promouvoir de telles initiatives peut permettre aux bailleurs de prendre davantage en compte les avis et recommandations des acteurs locaux. Cela pourrait encourager l'harmonie entre l'agenda des bailleurs et leurs orientations avec les priorités et contraintes du terrain décrites par les acteurs locaux. Sham conseille même de systématiser cette consultation entre bailleurs et ONG locales afin d'encourager la coordination et l'harmonie entre bailleurs institutionnels (Annexe 8 – entretien réalisé avec Sham, 2022).

Les acteurs locaux manquent souvent d'assistance et de connaissances pour répondre aux appels d'offres des bailleurs. Les bailleurs pourraient investir du temps à former les organisations locales à répondre à leurs appels d'offres. Les bailleurs pourraient également éclairer les acteurs locaux sur la manière dont ils peuvent renforcer leurs capacités lorsque ceux-ci ne sont pas retenus.

1.3. Développer les Fonds humanitaires communs de financement

Les Fonds humanitaires communs de financement se sont développés ces dernières années notamment grâce aux objectifs du GB en la matière. Différents fonds humanitaires communs de financement sont accessibles pour les acteurs humanitaires qui opèrent dans le nord-ouest de la Syrie. Le Fonds Syrien de financement commun (SCHF) et le Central Emergency Response Fund (CERF) sont les deux fonds de financements communs dédiés à la réponse humanitaire dans le nord-ouest et ils sont tous deux gérés par OCHA. Seules les agences onusiennes bénéficient du CERF. Le SCHF finance tous les acteurs humanitaires.

Les acteurs locaux sont les principaux bénéficiaires des fonds alloués par le SCHF, lancé en 2014. Ce mécanisme de financements permet aux bailleurs institutionnels de donner des fonds sans avoir à assurer le contrôle et le suivi des financements avec chaque organisation étant donné qu'OCHA assure le suivi et la gestion des allocations. Certains pays préfèrent libérer des fonds au sein d'un fond commun que de financer directement des organisations.

Le développement de ce mécanisme de financement a permis un accès plus aisé aux financements institutionnels aux acteurs locaux. En 2021, 49 pour cent des fonds alloués par le SCHF ont été alloués pour les acteurs locaux (OCHA, 2022). Cela représente 74.4 millions de dollars (OCHA, 2022). Ainsi les ONG locales ont pu bénéficier de fonds directs.

Ce fonds a mis l'accent sur la promotion de la localisation de l'aide : les partenaires ont reçu un soutien et des retours de la part du fonds ce qui leur a permis de mieux comprendre les règles et politiques du fond et a encouragé la confiance entre les partenaires et les gestionnaires du fond (OCHA, 2022). Les

organisations locales ont également été incluses au sein du comité de direction du fonds, et lors de différentes réunions stratégiques. (OCHA,2022). Elles ont pu contribuer à définir les priorités humanitaires et le rôle des acteurs locaux (OCHA,2022). Les fonds délivrés via ce mécanisme sont flexibles, peuvent changer rapidement en fonction du contexte, car les priorités du fonds sont définies au niveau local (OCHA,2022).

Différentes critiques ont été émises par les acteurs locaux en ce qui concerne ce fonds. Par exemple, Mohammad a partagé le fait que les critères d'éligibilité du SCHF empêchent son organisation de prétendre aux financements, car malgré le fait que son organisation mette en œuvre des projets pour d'autres organisations, son organisation n'a pas réalisé de projets directement l'année dernière (Annexe 9 – entretien réalisé avec Mohammad, 2022). Nous pouvons retrouver ce critère d'éligibilité au sein du manuel du SCHF: « *Access: The applicant must confirm presence/access to the geographical target area(s) and proven operational capacity in that area and sector* » (SCHF, 2021) p4

Une autre difficulté que je peux partager, mais que je suis incapable de développer, car ceci m'a seulement été rapporté lors d'entretiens informels, est le fait que les fonds alloués par les SCHF ne comprennent pas toujours de lignes budgétaires pour permettre aux organisations d'assurer le suivi et la mise en œuvre des projets ; elles doivent ainsi demander à des travailleurs sur une autre ligne budgétaire d'assurer la gestion et le suivi des projets SCHF. Cela limite la qualité des fonds alloués par le SCHF et contraint les organisations à puiser dans leurs propres ressources.

En guise de conclusion, nous devons reconnaître que les fonds communs financement facilitent grandement l'accès aux financements directs pour les organisations locales, ce qui leur permet d'augmenter leur influence. Les engagements du fond SCHF pour promouvoir la localisation de l'aide décrits ci-dessus permettent aux acteurs locaux de développer leurs capacités et d'être inclus dans les processus de décisions stratégiques. Il est donc essentiel de continuer à soutenir ce type d'initiatives.

Pour rendre l'impact de ces fonds encore plus effectif, il serait bon de revoir les critères d'éligibilité et la qualité des financements alloués afin que ceux-ci puissent également encourager la localisation de l'aide. Des critères plus inclusifs permettant aux petites organisations d'être éligibles encourageraient la localisation de l'aide. La localisation ne doit pas se limiter aux plus grosses organisations locales.

2. Plaider pour plus d'influence locale

Nous avons observé que les acteurs locaux ont de nombreuses forces qui leur donnent une crédibilité et une capacité d'être écoutés au sein de la communauté humanitaire. Ils ont presque le monopole de la délivrance de l'aide humanitaire dans le nord-ouest, ils ont une connaissance fine du contexte d'opération et des communautés locales.

Grâce à ces forces, les acteurs locaux sont bien intégrés au sein des organes de coordination. Cependant, plaider en faveur de l'inclusion des acteurs locaux au sein des organes de décisions stratégiques est nécessaire afin que l'influence des acteurs locaux ne se limite pas aux organes de coordination. Selon Alberto, les acteurs locaux sont les meilleurs en termes de plaidoyer. Il faudrait encourager la coordination et les synergies entre acteurs locaux à Gaziantep afin que ceux-ci plaident davantage en faveur de la localisation de l'aide (Annexe 2 – entretien réalisé avec Alberto, 2022). Sham rejoint ce dernier et considère que les acteurs locaux devraient s'exprimer davantage :

“I also think the overall method in the Syrian context is not working much because Syrian organisations are not putting their foot down and saying: “we want this”. They are going with the flow a little bit and they should not. Now we have big organisations that are almost like us (...) They should be more effective in the decision-making and not go with the flow” (Annexe 8 - extrait d'entretien réalisé avec Sham , 2022, p54)

Il faudrait également plaider pour une meilleure écoute des acteurs locaux en ce qui concerne la planification de l'aide humanitaire afin d'accorder l'agenda de la réponse humanitaire aux besoins du terrain rapporté par les acteurs locaux (Annexe 7 – entretien réalisé avec Helen), (Annexe 5 – entretien réalisé avec Mara et Abdullah).

3. Renforcer les systèmes et procédures au sein des organisations : exemple de l'opérationnalisation des Principes de Partenariats

“Partnership people can do with their organisation is have a workshop to explain more and to put the partnership in more clarity and how to do it in practice, with the local partner. To have the system reflect on these principles.” (Annexe 8 - extrait d'entretien réalisé avec Sham , 2022, p62)

Même si nous reconnaissons que trop de processus et de procédures limitent la capacité des organisations à prendre des initiatives et à prendre des décisions, une systématisation est nécessaire pour clarifier la manière dont les organisations doivent mettre en œuvre la localisation.

En examinant les principes des partenariats, les organisations internationales connaissent généralement ces principes, en particulier leurs équipes « partenariats ». Les autres sections sont cependant moins informées sur l'existence de ces principes. Ces principes, bien connus ou moins connus, entrent souvent en contradiction avec les pratiques (Annexe 12 - entretien réalisé avec Virgine , 2022). Il est donc nécessaire d'investir pour diffuser le savoir autour des principes de partenariats et d'autres problématiques en lien avec la localisation de l'aide au sein des organisations. Les processus et procédures des organisations doivent être revus pour s'assurer que les organisations appliquent ces

principes à travers chaque service : du département des subventions et du département des partenariats au niveau de la décision stratégique...

Beaucoup d'acteurs reconnaissent que les principes de partenariats tout comme d'autres principes dans le secteur sont difficiles à opérationnaliser (Annexe 7 – entretien réalisé avec Helen, 2022), (Annexe 5 – entretien réalisé avec Mara et Abdullah, 2022), (Annexe 15 – entretien réalisé avec Mark, 2022).

La communauté humanitaire et les organisations doivent réfléchir, traduire ces principes en processus et chemins clairs.

« I think, for your understanding, in humanitarian sector what is more important is the language behind what is a principle, and then how do we turn it to and how do we operationalize it? I think it's fundamental to have these principles to guide the pathway that we're going. Where the next step really comes is how then do we track? How do we understand how these principles are followed and how it can manifest in so many ways? So as a principle, it's a guiding point »(Annexe 15 – extrait d'entretien réalisé avec Mark, 2022, p 131).

Enfin, les ONGI pourraient partager leurs politiques et procédures qui concernent des sujets tels que les principes de partenariats avec leurs partenaires portent assistance. Ceux-ci pourraient alors mieux connaître la politique des ONGI avant de s'investir dans un partenariat. Permettre aux partenaires locaux d'évaluer le respect de leurs politiques et procédures pourrait également encourager les ONGI à s'améliorer dans le domaine.

4. Dédier plus de ressources

Lors de l'exposition des difficultés qui empêchent la localisation l'aide, nous avons constaté que le manque de ressources et d'investissement dans le se secteur ainsi que le manque de moyens dédiés à la localisation de l'aide défiaient la mise en oeuvre de la localisation de l'aide.

Pour remédier à ce constat, nous allons montrer qu'investir dans le développement des capacités institutionnelles des acteurs locaux pourrait encourager la localisation de l'aide. Dans un second temps nous proposerons des pistes pour investir davantage dans la réalisation de la localisation de l'aide.

4.1. Développer les capacités institutionnelles des acteurs locaux

Lors de mes entrevues et de ma présence à Gaziantep, j'ai remarqué que les acteurs locaux souhaitaient bénéficier de davantage de programmes de développement des capacités institutionnelles afin d'améliorer leurs systèmes et procédures en interne, de renforcer leurs capacités de gestion et de rapportage, ...

Les organisations manquent de temps et de ressources financières et humaines pour investir dans le développement de leurs systèmes en interne et dans le développement de leurs capacités

institutionnelles. (Annexe 5 – entretien avec Mara et Abdullah, 2022) En effet, les organisations investissent la plupart de leurs ressources à répondre aux besoins humanitaires et aux situations d’urgences. Cela limite les organisations en termes de temps et de ressources à allouer à leur propre développement.

Investir dans le développement des capacités des organisations locales pourrait les aider à accéder à plus de financements directs et à augmenter leurs partenariats. Pour avoir un impact, cet investissement dans le développement des capacités doit se faire en se concentrant sur les besoins spécifiques des organisations locales et doit pouvoir s’adapter aux besoins spécifiques de chaque organisation. Selon Helen, réaliser une évaluation des capacités des organisations permettrait d’investir dans le renforcement des capacités des organisations en fonction de leurs besoins. (Helen, 2022) Selon Helen, il faut aussi encourager les auto-évaluations des capacités afin de s’assurer que l’offre de renforcement des capacités soit adaptée aux besoins des organisations locales :

How can we advance on the localization agenda : “(...) Maybe define capacity needed through local consultation. I think we need to conduct a risk assessment and capacity gaps assessment. And maybe we need to invest capacity strengthening based on existing evidence. (...) Based capacity building on their needs and not what we think they should have. Do self-assessment” (Annexe 7 – extrait d’entretien avec Helen, 2022, p53).

4.2. Investir pour donner les moyens de rendre effectif la localisation de l’aide

De nombreux acteurs ont regretté un manque de soutien et de conseils pour rendre effectif la localisation de l’aide. Ceux-ci décrivent également les objectifs du GB comme peu clairs. Clarifier les principes du GB et investir davantage dans le partage de processus et de méthode pour rendre effectif la localisation de l’aide s’avérerait utile.

Pour ce faire, donner davantage de moyens via des financements externes pour permettre à la personne à la tête de l’accord du GB et au groupe de facilitation du GB est indispensable. Nous osons espérer que davantage de ressources permettraient à ces acteurs de mieux guider la mise en oeuvre de la localisation de l’aide au sein des organisations parties prenantes.

Proposer des audits aux organisations afin d’évaluer leur avancée et les éclairer sur leurs lacunes en termes de localisation de l’aide pourrait également permettre la mise en oeuvre de la localisation.

4.3. Créer un Plan d’action commun pour la localisation

“We need to enhance level of coordination and shift power and support strategic partnership” (Annexe 7 – extrait d’entretien avec Helen, 2022, p53).

Les acteurs ont tous des mandats et priorités différents. Nous observons un manque de coordination et d’actions conjointes entre les différents acteurs, ce qui défie la coordination de l’aide.

La création d'un plan d'action commun pour la localisation permettrait d'avancer vers une direction commune. De plus, cela permettrait de clarifier les objectifs de la localisation qui sont vagues pour certains acteurs. Ce plan rendrait l'opérationnalisation de la localisation de l'aide plus aisée. Lors de mes entretiens, Kasper Engborg a souligné le besoin d'avoir ce plan commun :

“One of the things that maybe we should have, which we don't have, is a localization plan of action that specifically bring all the partners together to define how we work together around localizations. So there is a consensus oriented approach to how we deal with it, just like what we have with so many other cross-cutting themes like gender, for instance, and affected accountability to affected communities that all go across. But that all bring us together strategically on how we address issues like that” (Annexe 14 – extrait d'entretien avec Kasper Engborg, 2022, p122)

VIII. Conclusion

Au travers de ce travail, nous avons tenté de mettre en évidence les défis pour rendre effectif la localisation de l'aide humanitaire dans le cadre de la réponse humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie et de proposer des pistes de solutions pour encourager la localisation de l'aide humanitaire.

L'exposition historique de l'ère humanitaire moderne nous a permis d'être conscients des racines très occidentalocentré de l'aide humanitaire moderne. Nous avons observé que la plupart des institutions humanitaires sont d'origine occidentale. Celles-ci se sont déployées depuis plus de cent-cinquante ans afin de porter assistance lors de nombreuses crises : lors de catastrophes naturelles ou lors de conflits sanglants tels que la guerre du Biafra, les conflits intenses dans les Balkans et en Syrie.

Les agences humanitaires étaient présentes sur les terrains de crise afin de porter assistance aux populations dans le besoin. Ces organisations de nature occidentale ont dominé le champ de l'humanitaire. Elles ont également déterminé le cadre opérationnel et normatif de l'aide humanitaire moderne en établissant des normes globalisantes applicables lors de tout conflit. Nous pouvons citer en guise d'exemple les principes humanitaires édifiés par la Croix-Rouge, le principe d'ingérence humanitaire promu par MSF, ou encore l'opérationnalisation de mécanismes de coordination de l'aide humanitaire via la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations unies et la création des Clusters humanitaires en 2005.

Nous avons vu que ce temps où les agences humanitaires occidentales dominent le champ de l'humanitaire mondial semble s'effriter. Les acteurs humanitaires occidentaux ne sont plus capables de répondre à l'ensemble des besoins et ils comptent de plus en plus sur l'aide des acteurs locaux qui peuvent répondre rapidement et de manière plus adaptée aux situations de crises complexes. L'image du sauveur blanc n'est plus à l'ordre du jour. Il est aujourd'hui reconnu que l'action des acteurs locaux est essentielle pour répondre aux besoins humanitaires. Il est même reconnu qu'inclure les acteurs locaux permet d'apporter une réponse humanitaire plus efficace. Nous l'avons compris, l'expertise des acteurs locaux est aujourd'hui largement reconnue.

Cependant, malgré ce consensus au niveau de la communauté humanitaire, des rapports de forces et des inégalités entre acteurs locaux et internationaux sont aujourd'hui toujours présents. Les acteurs locaux sont toujours marginalisés : peu de financements directs leur sont alloués et accéder aux espaces de décisions reste très difficile pour les eux.

L'agenda de la localisation de l'aide est un agenda ambitieux qui espère corriger les inégalités et corriger les déséquilibres de pouvoirs entre acteurs (Bennett, C., M. Foley, and S. Pantuliano., 2016). Mais nous avons compris, la communauté humanitaire manque de ressources pour mener à bien ce projet. Selon Gómez, l'accord pour la localisation de l'aide est le résultat d'un échec de la communauté humanitaire à prendre des engagements pour corriger le système humanitaire (Gómez, 2021). En effet, comme nous

l'avons constaté, les engagements pour localiser l'aide humanitaire sont très pragmatiques et ne nécessitent pas de changements profonds au sein du système humanitaire moderne. Pourtant, le système humanitaire, tel qu'il est constitué, entretient les dynamiques de pouvoirs et les inégalités structurelles desquelles les acteurs locaux sont les premières victimes.

Localiser l'aide reste difficile et de nombreux facteurs défient cette mise en œuvre de la localisation de l'aide humanitaire. Même si nous l'avons moins étudié dans le cadre de cette recherche, nous pouvons imaginer que derrière les limites structurelles, organisationnelles et liées aux manques de ressources pour rendre effectif la localisation de l'aide humanitaire, se cachent d'autres barrières liées aux réticences des acteurs et des organisations. Les dynamiques de pouvoir et les inégalités structurelles entre acteurs locaux et internationaux défient la mise en œuvre de la localisation de l'aide.

Face à ces constats, nous comprenons que les engagements envers la localisation de l'aide semblent insuffisants pour corriger les dérives du système humanitaire. Nous pourrions nous questionner davantage sur le système humanitaire et nous poser la question suivante : « Pour une remise au centre du système des acteurs locaux, faut-il inclure davantage les acteurs locaux au sein du système existant ou est-ce que des changements profonds au sein du système humanitaire sont nécessaires ? ».

Enfin, ce travail nous a permis de tirer d'autres apprentissages, pour lesquels je suis convaincue qu'il faudrait effectuer des recherches plus approfondies si nous voulons encourager la localisation de l'aide. Nous avons pu mettre en évidence que le modèle de gouvernance des bailleurs qui souhaitent une mitigation des risques, un contrôle et une traçabilité des flux financiers distribués entre en contradiction avec les engagements pour la localisation de l'aide. Nous avons également observé qu'aujourd'hui, l'action de la société civile tend à être restreinte. En guise d'exemple, nous avons vu que le gouvernement syrien a refusé l'accès aux nord-ouest de la Syrie aux organisations humanitaires qu'elles dépendant de la reconduction de la résolution des CSNU pour opérer dans la zone. Tous ces facteurs impactent l'agenda de la localisation de l'aide. Il serait bon d'observer lors de prochains travaux comment les acteurs de la société civile s'adaptent face aux restrictions de leur champ d'action et quels sont les effets des exigences des bailleurs institutionnels sur leur action.

Bibliographie

- Bennett, C., M. Foley, and S. Pantuliano. (2016). *Time to Let Go: Remaking Humanitarian Action for the Modern Era*. London.
- Boniface, P. (2020). *Geopolitique du Covid*. Eyrolles.
- Brodiez A et Dumons B. (2009). Faire l'histoire de l'humanitaire. *Le mouvement social*, pp. 3-8.
- Center For Security Studies. (2012). *Analysis in security policy*. Zurich. [URL : <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSS-Analysis-124-EN.pdf>, consulté le 29 septembre 2021].
- CICR. (s.d). *Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, Comité International de la Croix Rouge.
- [URL : <https://www.icrc.org/fr/mouvement-international-de-la-croix-rouge-et-du-croissant-rouge>, consulté le 15 mars 2021].
- Coordination Sud. (2019). *LA LOCALISATION DE L'AIDE: PLUS DE PROXIMITE PERMET IL D'ASSURER L'AUTONOMIE DES PROJETS DEPLOYES*
- [URL : [.https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/synthese-etude-localisation-aide.pdf](https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/synthese-etude-localisation-aide.pdf), consulté le 16 juillet 2022]
- Cumming, G. D. . (2008). French NGOs in the Global Era: Professionalization “Without Borders”? . *Voluntas (Manchester, England)*,(19), pp. 372–394.
- Dixon, Romera Moreno, E., Sadozai, A., & Haj Asaad, A. (2016). Localisation of Humanitarian Response in the Syrian Crisis. *Confluences En Méditerranée*, 99(4), 109–121. <https://doi.org/10.3917/come.099.0109>
- Daher, J. (2019). *SYRIA AFTER THE UPRISINGS THE POLITICAL ECONOMY OF STATE RESILIENCE*. London: Pluto Press.
- Doctors of the World. (2022). *MEDECINS DU MONDE INTERNATIONAL NETWORK STATEMENT : THE EXTENSION OF THE AUTHORIZATION OF THE CROSS-BORDER RESOLUTION IS CRITICAL*. [URL:[The%20extension%20of%20the%20authorization%20of%20the%20cross-border%20resolution%20is%20critical%20for%20at%20least%204%20million%20Syrians%20\(2\).pdf](https://www.doctorsoftheworld.org/wp-content/uploads/2022/07/2022-07-20-The-extension-of-the-authorization-of-the-cross-border-resolution-is-critical-for-at-least-4-million-Syrians-2022.pdf), consulté le 16 juillet 2022]
- Domestic-Met, M. (2018). Où en est l'humanitaire? Cinquante ans après le Biafra. *Paix et sécurité européenne et internationale*, 10.
- Duclos et al. (2019). Localisation and cross-border assistance to deliver humanitarian health services in North-West Syria: A qualitative inquiry for the Lancet-AUB Commission on Syria. *Conflict and Health*, 13(1), pp. 20–20. . doi:<https://doi.org/10.1186/s13031-019-0207-z>
- Fomunjong, J. (SD). *Le programme de localisation de l'aide et son degré de réussite*. 2022, Wacsi.
- [URL: <https://fr.wacsi.org/le-programme-de-localisation-quel-est-son-degre-de-reussite>, consulté le 30 février 2022]
- Gómez. (2021). Localisation or deglobalisation? East Asia and the dismantling of liberal humanitarianism. . *Third World Quarterly*, 42(6), pp. 1347–1364.
- Groupe URD. (2017). *More than the money : localisation in practice* .

- [URL: http://www.urd.org/wp-content/uploads/2018/09/More_than_the_money_-_Full_Report.pdf, consulté le 30 juillet 2022]
- Groupe URD. (2017). *Plus que de l'argent - La localisation en pratique*.
- [URL: <https://charter4change.files.wordpress.com/2017/08/plus-que-de-largent-la-localisation-en-pratique.pdf>, consulté le 16 mars 2022]
- Groupe URD. (2022). *Groupe URD*. Retrieved from La localisation de l'aide:
- [URL: <https://www.urd.org/fr/thematique/localisation-de-laide>, consulté le 28 juillet 2022]
- Hall. (2022). *Rescuing Aid in Syria*. Lanham: Rowman & Littlefield.
- Here Geneva. (2020). *Consultancy on Risk Sharing*. Retrieved from https://here-geneva.org/wp-content/uploads/2020/12/HERE_NL-ICRC_Risk-Sharing-Report-1.pdf
- Humanitarian Policy Group. (2020). Grand Bargain annual independent report 2020. Retrieved from https://cdn.odi.org/media/documents/Report__Grand_Bargain_annual_independent_report_2020.pdf
- Humanitarian Policy Group. (2021). The Grand Bargain at five years : An independent review.
- [URL: <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-06/Grand%20Bargain%20Annual%20Independent%20Report%202021%20-%20Executive%20Summary.pdf>, consulté le 15 mars 2022]
- IASC. (2022). *Guidance Note on National Reference Groups [ARA, EN, ES, FR, Indonesian]*, IASC [URL: <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-official-website/guidance-note-national-reference-groups-ara-en-es-fr-indonesian-0>, consulté le 20 juillet 2022]
- ICRC. (2021, 15 04). *Traités et documents*. ICRC:
- [URL <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/ihl.nsf/INTRO/375?OpenDocument1> consulté le 15 avril 2021]
- ICVA. (2016). *Demystifying Humanitarian Financing: Topic One briefing paper*.
- [URL: <https://www.icvanetwork.org/resource/demystifying-humanitarian-financing-topic-one-briefing-paper/>, consulté le 15 mai 2022]
- ICVA. (2017). *The Grand Bargain explained: An ICVA briefing paper*.
- [URL: <https://www.icvanetwork.org/uploads/2021/08/Topic-Six-Grand-Bargain-Explained-ICVA-Briefing-Paper.pdf>, consulté le 6 octobre 2022]
- ICVA. (2022). *THE GRAND BARGAIN 2.0. AN ICVA BRIEFING PAPER*. [URL: <https://www.icvanetwork.org/uploads/2022/04/The-Grand-Bargain-Explained-An-ICVA-Briefing-Paper.pdf>, consulté le 16 juillet 2022]
- IRC et al. . (2010). Humanitarian Reform: Basic Informations Leaflet Series NGOss, Clusters and Other Humanitarian Coordination Machanisms. Retrieved 07 15, 2022, from <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08b1ded915d3cfd000b3c/cluster-leaflet.pdf>
- James, E. (2016). The professional humanitarian and the downsides of professionalisation. *Disasters*(40), pp. 185-206. Retrieved from <https://doi.org/10.1111/disa.12140>
- Leblic, I. (2009). Un naufrage humanitaire : l'Arche de Zoé. *Anthropologie et sociétés*(33), pp. 83–99. Retrieved from

https://explore.lib.uliege.be/permalink/32ULG_INST/9537n7/cdi_hal_shs_oai_HAL_hal_00681751v1

Lejeune. (2021). *Comprendre le partenariat humanitaire : donner plus de moyens aux acteurs du Sud ou pérenniser l'action du Nord ?*.

Lund, A. (2022). Is Russia about to block a key aid route into northwest Syria? *The New Humanitarian*. Retrieved 08 15, 2022, from <https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/2022/06/27/Is-Russia-about-to-block-a-key-aid-route-into-northwest-Syria>

Majed, Z. (2020). Syrie : révolution, barbarie et occupations. *Confluence Méditerranée*, vol. 115, no.4, pp. 49-61. doi: <https://doi.org/10.3917/come.115.0051>

Martel, A. (2014). Martel, A. (2014). Coordination humanitaire en Haïti : le rôle des clusters dans l'externalisation de l'aide. *Mondes en développement*, 165, pp. 65-78. doi:<https://doi.org/10.3917/med.165.0065>

Mattei, Troit. (2016). La transition humanitaire. *Médecine et sciences*(32 (2)), pp. 211-216. from doi:<https://doi.org/10.1051/medsci/20163202016>

Milton, B. e. (2020). Localisation Across the Humanitarian-Development-Peace Nexus. *Journal of Peacebuilding and Development*, Vol. 15, pp. 147-163. doi:<https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1542316620922805>

NWS NGO FORUM. (2022). Northwest Syria NGO Forum Statement on the UN Security Council Resolution for Crossborder Response in Syria

[URL: <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/northwest-syria-ngo-forum-statement-un-security-council-resolution-crossborder-response-syria>, consulté le 23 juin 2022]

OCDE. (2017). *Localising the response*.

[URL : <https://www.oecd.org/development/humanitarian-donors/docs/Localisingtheresponse.pdf>, consulté le 16 mai 2022]

OCHA. (2011). *OCHA*.

[URL : Retrieved from Humanitarian Principles - French: <https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/120103OOM%20-%20Humanitarian%20Principles%20-%20French.pdf>, consulté le 16 mai 2021]

OCHA. (2011). *What is General Assembly resolution 46/182?*, OCHA

[URL: https://www.unocha.org/node/2714?gclid=Cj0KCQjw_viWBhD8ARIsAH1mCd5TZUKYR5Q2WPpMtOOW01E0RRnN55Dn270gChnUkwHiViD8mxniXcaAidUEALw_wcB, consulté le 7 mai 2022]

OCHA. (2022). *OCHA Services*. Retrieved 08 15, 2022,

[URL: <https://fts.unocha.org/countries/218/summary/2021>, consulté le 15 août 2022]

OCHA. (2022). *Syria Cross-Border Humanitarian Fund Annual Report 2021*.

[URL: <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/syria-cross-border-humanitarian-fund-annual-report-2021>, consulté le 5 août 2022]

OCHA. (2022). Under-Secretary-General for Humanitarian Affairs and Emergency Relief Coordinator, Mr. Martin Griffiths - Briefing to the Security Council on the humanitarian situation in Syria. New York.

- OECD. (2014). *Mainstreaming cross-cutting issues: 7 lessons from DAC Peer Reviews*.
 [URL : <https://www.oecd.org/dac/peer-reviews/Final%20publication%20version%20of%20the%207%20Lessons%20mainstreaming%20cross%20cutting%20issues.pdf>, consulté le 20 juin 2022]
- ONU. (2015, 11 25). *Histoire de 70ème Anniversaire des Nations-Unies*:
 [URL:<https://www.un.org/un70/fr/content/history/index.html#:~:text=L'Organisation%20des%20Nations%20Unies,24%20octobre%20de%20chaque%20ann%C3%A9e.,> consulté le 5 août 2022]
- Roepstorff. (2020). A call for critical reflection on the localisation agenda in humanitarian action. *Third World Quarterly*, 41(2), 284–301. , p. 286. doi:<https://doi.org/10.1080/01436597.2019.1644160>
- Ryfman, P. (2016). *Une Histoire de l'humanitaire*. Paris: La Découverte.
- SCHF. (2021). *SCHF Programme Manual March 2021*.
 [URL:https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/schf_programme_manual_march_2021_final.pdf, consulté le 5 avril 2022]
- Start Network. (2016). *Five reasons why the "localisation" agenda has failed in the past - and four reasons why things may now be changing*. Reliefweb
 [URL: <https://reliefweb.int/report/world/five-reasons-why-localisation-agenda-has-failed-past-and-four-reasons-why-things-may>, consulté le 20 février 2022]
- The Diakonia International Humanitarian Law Centre. (2022). *THE UNITED NATIONS SECURITY COUNCIL AND HUMANITARIAN OPERATIONS IN SYRIA : A LEGAL ANALYSIS*. Beirut.
- The Humanitarian Policy Group. (2021). *The Grand Bargain at five years : An independant review*. Humanitarian Policy Group, ODI. Retrieved from <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-06/Grand%20Bargain%20Annual%20Independent%20Report%202021.pdf>
- UNHCR. (2022). *The Grand Bargain Annual Meeting 2022 Summary Note (30 June-1 July 2022)*. Relief Web
 [URL:<https://reliefweb.int/report/world/grand-bargain-annual-meeting-2022-summary-note-30-june-1-july-2022>, consulté le 15 juillet 2022)
- UNSCR. (2014). *UNSCR Search engine for the United Nations Security Council Resolutions*. Retrieved 08 15, 2022,
 [URL: from <http://unscr.com/fr/resolutions/2165>, consulté le 15 août 2022)
- USAID. (2021). *Localization : A "Landscape" Report*.
 [URL: <https://fic.tufts.edu/publication-item/localization-a-landscape-report>, consulté le 30 mai 2022]
- Véron. (2015). *Les humanitaires face aux enjeux du XXIe Siècle. Revue internationale et stratégique*. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2015-2-page-121.htm>